Procès-verbal du comité syndical
du 20 octobre 2020

Secteur Nord-ouest

M. Pierrick ADRIEN *Com. de Communes de l'Ile-de-Noirmoutier*	Présent
M. Fabien GABORIT *Com. de Communes de l'Ile-de-Noirmoutier*	Excusé
Mme. Joëlle CHAIGNEAU *Com. de Communes Océan Marais de Monts*	Présente
M. Miguel CHARRIER *Com. de Communes Océan Marais de Monts*	Présent
M. Jean-Michel ROUILLE *Com. de Communes Océan Marais de Monts*	Présent
M. Thomas GISBERT *Challans-Gois communauté*	Excusé
M. Yoann GRALL *Challans-Gois communauté*	Excusé
M. Thierry RICHARDEAU *Challans-Gois communauté*	Excusé
M. François PETIT *Challans-Gois communauté*	Excusé
M. Xavier BERNARD *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Mme. Nicole BOULINEAU *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présente
Mme. Evelyne CHAUVEL *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présente
M. Frédéric FOUQUET *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Mme. Marie-Thérèse MERCERON *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Excusée. Pouvoir à Mme CHAUVEL

Affiché le 26 octobre 2020

Secteur Centre

M. Guy AIRIAU *Com. de communes de Vie et Boulogne*	Présent
M. Jean-Paul GUILBEAU *Com. de communes de Vie et Boulogne*	Présent
M. Guy PLISSONNEAU *Com. de communes de Vie et Boulogne*	Présent
Mme. Sabine ROIRAND *Com. de communes de Vie et Boulogne*	Excusée. Pouvoir à M PLISSONNEAU
Mme. Anne AUBIN-SICARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente
M. David BELY *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé. Pouvoir à Mme AUBIN-SICARD
Mme. Cécile DREURE *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusée
Mme. Alexandra GABORIAU *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente
M. Thierry GANACHAUD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
M. Manuel GUIBERT *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusé. Pouvoir à M GRASSET
Mme. Gisèle SEWERYN *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente

Secteur Sud-ouest

M. Patrice PAGEAUD *Com. de communes du Pays des Achards*	Présent
M. Jean-François PEROCHEAU *Com. de communes du Pays des Achards*	Présent
M. Bruno NOURY *Commune de L'Ile d'Yeu*	Excusé
M. Alain BLANCHARD *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé
Mme Mauricette MAUREL *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Présente
M. Loïc PERON *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé. Pouvoir à M VERDON
M. Philippe RUCHAUD *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Excusé
M. Noël VERDON *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Présent
M. Loïc CHUSSEAU *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Excusé
Mme. Sonia GINDREAU *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Présente
M. Joël MONVOISIN *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Présent
M. Jean-Michel THUNE *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Présent

Secteur Sud

M. Pierre CAREIL Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
M. Thierry COUILLAUD Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
M. Jacques GAUTIER Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
M. Bernard LANDAIS Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
M. Pascal PAQUEREAU Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
M. Stéphane BOUILLAUD SYCODEM Sud Vendée	Présent
M. Jean-Jacques DURAND SYCODEM Sud Vendée	Présent
M. Stéphane GUILLON SYCODEM Sud Vendée	Présent
M. Lionel PAGEAUD SYCODEM Sud Vendée	Présent

Secteur Est

Mme. Anne BIZON *SCOM*	Excusée. Pouvoir à M GAZEAU
M. Lionel GAZEAU *SCOM*	Présent
M. Christian GUENION *SCOM*	Présent
M. Jean-Pierre MALLARD *SCOM*	Présent
M. Yannick SOULARD *SCOM*	Présent

Secteur Nord-est

M. Jean-François FRUCHET *Com. de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Excusé
M. Arnaud PRAILE *Com. de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Excusé
M. Xavier BILLAUD *Com. de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts*	Présent
M. Jérôme CARVALHO *Com. de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts*	Présent
Mme. Anne BOISTEAU-PAYEN *Terres de Montaigu* *Com. de communes Montaigu-Rocheservière*	Présente
M. Anthony BONNET *Terres de Montaigu* *Com. de communes Montaigu-Rocheservière*	Présent
M. Claude DURAND *Terres de Montaigu* *Com. de communes Montaigu-Rocheservière*	Présent
M. Damien GRASSET *Terres de Montaigu* *Com. de communes Montaigu-Rocheservière*	Présent
Mme Véronique BESSE *Com. de communes du Pays des Herbiers*	Présente
M. Jean-Louis LAUNAY *Com. de communes du Pays des Herbiers*	Présent
M. Christophe VERONNEAU *Com. de communes du Pays des Herbiers*	Présent

Membres associés

Cécile BARREAU *Présidente de la commission consultative du plan*	Excusée
Annick BILLON *Sénatrice*	Excusée
Benoît LACROIX *ADEME*	Excusé
Vincent LARRIEU *Trésorier*	Présent
Didier MANDELLI *Sénateur*	Excusé
Anne d'OYSONVILLE *Chef de service ingénierie territoriale au pôle territoires et collectivités du Conseil Départemental de la Vendée*	Excusé

Sommaire

1 – Approbation du procès-verbal 6

2 – Administratif 7

2-1 Adoption du règlement intérieur de Trivalis 7

2-2 Élection des délégués du comité syndical au sein des commissions 7

2-3 Désignation des membres composant la commission spéciale représentant Trivalis à la Conférence Intercommunale avec la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique 12

2-4 Désignation des représentants de Trivalis au sein des organismes extérieurs partenaires 14

3 – Finances.....20

3-1 Présentation générale des finances 20

3-2 Démarche sur la fiabilité et la certificabilité 27

3-3 Règlement budgétaire et financier..... 28

3-4 Budget 2020 Décision modificative n°1..... 29

3-5 Amortissements : application du régime de droit commun 35

3-6 Contributions : bilan des régularisations 2019..... 36

3-7 Constitution de provisions 37

3-8 Simulateur « web contributions » 39

4 – Technique 40

4-1 PARTIE TRAITEMENT..... 40

5 – Communication-Prévention 52

5-1 Actions de communication départementales..... 52

5-2 Actions de prévention départementales 54

5-3 Agenda..... 59

7 – Questions diverses.....59

Monsieur Grasset Président de Trivalis ouvre la séance à 9h30. Il nomme les absents excusés et informe l'assemblée des pouvoirs donnés :
- Marie-Thérèse Merceron pouvoir donné à Evelyne Chauvel,
- Sabine Roirand pouvoir donné à Guy Plissonneau,
- Manuel Guibert pouvoir donné à Damien Grasset,
- David Bely pouvoir donné à Anne Aaubin-Sicard,
- Loïc Peron pouvoir donné à Noël Verdon,
- Anne Bizon pouvoir donné à Lionel Gazeau.

Il est demandé si d'autres membres ont des pouvoirs.

Monsieur Grasset mentionne qu'il s'agit du deuxième comité syndical de la mandature qui va permettre de rentrer dans le vif du sujet, notamment par la désignation d'élus de Trivalis à des représentations dans des instances locales et nationales ; en effectuant un point sur certaines actions de communication et de prévention ; en évoquant aussi le contexte financier et les éléments externes qui vont impacter le syndicat, et enfin en abordant plusieurs sujets techniques dont le CSR.

Monsieur Grasset indique que les dossiers complexes seront sans doute juste abordés, notamment les dossiers techniques. Il précise qu'il prévoit lors des prochaines rencontres, en commission, en comité syndical voire dans le cadre de réunions spécifiques, de prendre le temps d'entrer en profondeur dans certains de ces dossiers, notamment pour que les délégués du comité syndical puissent comprendre les enjeux et mesurer leur importance stratégique.

Monsieur Grasset ajoute que conformément à son engagement de renforcer les liens et les échanges avec les territoires, il a décidé d'organiser des rencontres, avec chacun des Président(e)s des structures adhérentes. Il se déplacera donc avec Monsieur Pierre Careil, 5ème Vice-président chargé des relations avec les collectivités et les prestataires. Il espère rencontrer l'ensemble des Président(e)s des collectivités adhérentes à Trivalis avant fin janvier 2021.

Monsieur Grasset précise que les quinze jours passés depuis le comité syndical, n'ont pas permis à tous les Vice-présidents d'échanger de manière prolongée avec les chefs de service. Il propose donc que pour ce comité syndical, les services présentent les dossiers sous le contrôle des Vice-présidents référents.

Monsieur Grasset invite les délégués présents à intervenir à tout moment s'ils souhaitent obtenir des compléments ou des explications supplémentaires.

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions à ce stade de la séance.

Monsieur Grasset propose dans un premier temps de valider le procès-verbal du comité syndical du 6 octobre dernier, reçu par mail préalablement.

1 – Approbation du procès-verbal

Les membres du comité syndical n'ayant aucune remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 octobre 2020, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2 – Administratif

2-1 Adoption du règlement intérieur de Trivalis

Monsieur Grasset indique que le contenu du règlement intérieur est identique à celui de la précédente mandature. Seule une actualisation sur certaines évolutions réglementaires a été apportée. Il ajoute qu'en raison de circonstances exceptionnelles, notamment celles liées à l'épidémie de la COVID-19, il souhaite que soit ajouté au règlement intérieur, la possibilité pour le syndicat d'organiser ses réunions en dehors du siège social.

En application de l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L5211-1 et L5711-1 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical doit adopter son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le projet de règlement intérieur est joint au dossier de réunion.

Outre les mentions obligatoires qui doivent y être mentionnées (la consultation des contrats de service public, les questions orales, le débat d'orientation budgétaire et les missions d'information et d'évaluation), des précisions sont apportées concernant le fonctionnement des commissions permanentes et de la commission d'appel d'offres.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5711-4, L.5211-1 et L.2121-8,

Considérant que le comité syndical doit adopter son règlement intérieur dans les six (6) mois suivant son installation,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical a été invité à délibérer afin d'adopter le règlement intérieur de Trivalis tel que joint en annexe de la présente décision.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue des voix exprimées (50 pour, 0 contre, 0 abstention), le comité syndical décide d'adopter le règlement intérieur de Trivalis tel que joint en annexe de la présente décision.

2-2 Élection des délégués du comité syndical au sein des commissions

Monsieur Grasset indique que chaque délégué a pu s'inscrire dans une ou plusieurs commissions de Trivalis, à la suite du mail dont ils ont été destinataires dans la continuité du comité syndical du 6 octobre dernier. Si toutes les réponses n'ont pas été fournies, Monsieur Grasset précise qu'elles pourront être ajoutées ultérieurement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5711-4, L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-22,
Vu le règlement intérieur du comité syndical et du bureau approuvé par délibération du comité syndical en date du 20 octobre 2020,

Considérant que le comité syndical a, par délibération n°D071-COS061020, en date du 6 octobre 2020, décidé de créer les commissions suivantes :

- Commission finances et gestion
- Commission administration générale, contentieux et veille juridique
- Commission communication, événements et prévention
- Commission technique

Considérant qu'en application du règlement intérieur chaque délégué titulaire du comité syndical est membre d'au moins une commission.
Considérant que chaque délégué titulaire a été invité par courrier à choisir la ou les commissions dont il souhaite être membre.
Considérant qu'un délégué titulaire empêché d'assister à une réunion pourra se faire représenter par un délégué suppléant choisi parmi les délégués suppléants élus par son établissement pour siéger au comité syndical de Trivalis, soit en lui transmettant la convocation, soit en informant le Président de cet empêchement.
Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe que sont candidats :

Commission finances et gestion				
Qualité	**Prénom et Nom**	**Collectivités**	**Secteur**	**Fonction**
M	**Guy PLISSONNEAU**	**CC Vie et Boulogne**	**Centre**	**1er vice-président**
Mme	Alexandra GABORIAU	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
M	Thierry GANACHAUD	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
Mme	Gisèle SEWERYN	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
M	Yannick SOULARD	SCOM	Est	
M	Jean-Pierre MALLARD	SCOM	Est	7ème vice-président
M	Claude DURAND	Terres de Montaigu CC Montaigu Rocheservière	Nord-Est	
M	Jean-Louis LAUNAY	CC Pays des Herbiers	Nord-Est	
Mme	Marie-Thérèse MERCERON	CC Pays de St Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	
M	François PETIT	CC Challans Gois	Nord-Ouest	
M	Miguel CHARRIER	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
M	Jean-Michel ROUILLE	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
M	Loïc CHUSSEAU	Vendée Grand Littoral	Sud-Ouest	
M	Bruno NOURY	Commune de l'Ile d'Yeu	Sud-Ouest	
M	Pierre CAREIL	CC Sud Vendée Littoral	Sud	5ème vice-président
M	Stéphane GUILLON	SYCODEM	Sud	

Il est indiqué que la composition des commissions pourra évoluer au cours du mandat. Il suffira pour un délégué titulaire d'émettre le souhait de participer à une commission. La liste sera alors actualisée par délibération. D'autre part, chaque délégué titulaire a la possibilité d'assister, si un sujet l'intéresse, à une commission en formulant une demande auprès du Président de Trivalis qui se chargera d'en informer le Vice-président en charge de la présidence de la commission concernée.
Il est ajouté que ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées ou rendent compte de leurs travaux devant le bureau et/ou devant le comité syndical.

Commission administration générale, contentieux et veille juridique				
Qualité	**Prénom et Nom**	**Collectivités**	**Secteur**	**Fonction**
Mme	**Anne AUBIN-SICARD**	**La Roche-sur-Yon Agglomération**	**Centre**	**2ème Vice-présidente**
M	Manuel GUIBERT	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
Mme	Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
M	François PETIT	CC Challans Gois	Nord-Ouest	
M	Jean-François PEROCHEAU	CC Pays des Achards	Sud-Ouest	
Mme	Sonia GINDREAU	Vendée Grand Littoral	Sud-Ouest	
M	Jean-Pierre MALLARD	SCOM	Est	7ème Vice-président
M	Claude DURAND	Terres de Montaigu CC Montaigu Rocheservière	Nord-Est	

Commission communication, événements et prévention				
Qualité	**Prénom et Nom**	**Collectivités**	**Secteur**	**Fonction**
Mme	**Véronique BESSE**	**CC du Pays des Herbiers**	**Nord-Est**	**3ème Vice-présidente**
M	Yoann GRALL	Challans Gois Communauté	Nord-Ouest	8ème Vice-président
M	Thomas GISBERT de CALLAC	Challans Gois Communauté	Nord-Ouest	
Mme	Nicole BOULINEAU	CC Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	
Mme	Evelyne CHAUVEL	CC Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	
M	François PETIT	CC Challans Gois	Nord-Ouest	
Mme	Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
Mme	Sabine ROIRAND	CC Vie et Boulogne	Centre	
Mme	Cécile DREURE	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
M	Manuel GUIBERT	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
M	David BELY	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
Mme	Mauricette MAUREL	Les Sables d'Olonne Agglomération	Sud-Ouest	
M	Noël VERDON	Les Sables d'Olonne Agglomération	Sud-Ouest	11ème vice-président
M	Alain BLANCHARD	Les Sables d'Olonne Agglomération	Sud-Ouest	
M	Jean-Michel THUNE	Vendée Grand Littoral	Sud-Ouest	
M	Pierre CAREIL	CC Sud Vendée Littoral	Sud	5ème vice-président
M	Stéphane BOUILLAUD	SYCODEM	Sud	6ème Vice-président
M	Jean-Jacques DURAND	SYCODEM	Sud	
M	Arnaud PRAILE	CC du Pays de Mortagne	Nord-Est	
Mme	Anne BOISTEAU-PAYEN	Terres de Montaigu CC Montaigu Rocheservière	Nord-Est	
M	Christophe VERONNEAU	CC du Pays des Herbiers	Nord-Est	
M	Lionel GAZEAU	SCOM	Est	10ème Vice-président
M	Christian GUENION	SCOM	Est	

Commission technique				
Qualité	**Prénom et Nom**	**Collectivités**	**Secteur**	**Fonction**
M	**Patrice PAGEAUD**	**CC du Pays des Achards**	**Sud-Ouest**	**4ème Vice-président**
M	Thierry RICHARDEAU	Challans Gois Communauté	Nord-Ouest	
M	Frédéric FOUQUET	CC Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	9ème Vice-président
M	Xavier BERNARD	CC Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	
M	Jean-Michel ROUILLE	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
M	Pierrick ADRIEN	CC Ile de Noirmoutier	Nord-Ouest	
M	Fabien GABORIT	CC Ile de Noirmoutier	Nord-Ouest	
M	Guy AIRIAU	CC Vie et Boulogne	Centre	
M	Jean-Paul GUILBEAU	CC Vie et Boulogne	Centre	
M	Loïc PERON	Les Sables d'Olonne Agglomération	Sud-Ouest	
M	Philippe RUCHAUD	Les Sables d'Olonne Agglomération	Sud-Ouest	
M	Noël VERDON	Les Sables d'Olonne Agglomération	Sud-Ouest	11ème vice-président
M	Joël MONVOISIN	Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers Communauté	Sud-Ouest	
M	Thierry COUILLAUD	CC Sud Vendée Littoral	Sud	
M	Pascal PAQUEREAU	CC Sud Vendée Littoral	Sud	
M	Bernard LANDAIS	CC Sud Vendée Littoral	Sud	
M	Jacques GAUTIER	CC Sud Vendée Littoral	Sud	
M	Stéphane BOUILLAUD	SyCODEM	Sud	6ème Vice-président
M	Lionel PAGEAUD	SyCODEM	Sud	
M	Jean-Jacques DURAND	SyCODEM	Sud	
M	Lionel GAZEAU	SCOM	Est	10ème Vice-président
M	Christian GUENION	SCOM	Est	
Mme	Anne BIZON	SCOM	Est	
M	Jérôme CARVALHO	CC Saint Fulgent Les Essarts	Nord-Est	
M	Xavier BILLAUD	CC Saint Fulgent Les Essarts	Nord-Est	

M	Jean-François FRUCHET	CC du Pays de Mortagne	Nord-Est	
M	Anthony BONNET	Terres de Montaigu CC Montaigu Rocheservière	Nord-Est	

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaitre.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations au sein de chaque commission :

Commission finances et gestion				
Qualité	**Prénom et Nom**	**Collectivités**	**Secteur**	**Fonction**
M	**Guy PLISSONNEAU**	**CC Vie et Boulogne**	**Centre**	**1er vice-président**
Mme	Alexandra GABORIAU	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
M	Thierry GANACHAUD	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
Mme	Gisèle SEWERYN	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
M	Yannick SOULARD	SCOM	Est	
M	Jean-Pierre MALLARD	SCOM	Est	7ème vice-président
M	Claude DURAND	Terres de Montaigu CC Montaigu Rocheservière	Nord-Est	
M	Jean-Louis LAUNAY	CC Pays des Herbiers	Nord-Est	
Mme	Marie-Thérèse MERCERON	CC Pays de St Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	
M	François PETIT	CC Challans Gois	Nord-Ouest	
M	Miguel CHARRIER	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
M	Jean-Michel ROUILLE	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
M	Loïc CHUSSEAU	Vendée Grand Littoral	Sud-Ouest	
M	Bruno NOURY	Commune de l'Ile d'Yeu	Sud-Ouest	
M	Pierre CAREIL	CC Sud Vendée Littoral	Sud	5ème vice-président
M	Stéphane GUILLON	SYCODEM	Sud	

Commission administration générale, contentieux et veille juridique				
Qualité	**Prénom et Nom**	**Collectivités**	**Secteur**	**Fonction**
Mme	**Anne AUBIN-SICARD**	**La Roche-sur-Yon Agglomération**	**Centre**	**2ème Vice-présidente**
M	Manuel GUIBERT	La Roche-sur-Yon Agglomération	Centre	
Mme	Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
M	François PETIT	CC Challans Gois	Nord-Ouest	
M	Jean-François PEROCHEAU	CC Pays des Achards	Sud-Ouest	
Mme	Sonia GINDREAU	Vendée Grand Littoral	Sud-Ouest	
M	Jean-Pierre MALLARD	SCOM	Est	7ème Vice-président
M	Claude DURAND	Terres de Montaigu CC Montaigu Rocheservière	Nord-Est	

Commission communication, événements et prévention				
Qualité	**Prénom et Nom**	**Collectivités**	**Secteur**	**Fonction**
Mme	**Véronique BESSE**	**CC du Pays des Herbiers**	**Nord-Est**	**3ème Vice-présidente**
M	Yoann GRALL	Challans Gois Communauté	Nord-Ouest	8ème Vice-président
M	Thomas GISBERT de CALLAC	Challans Gois Communauté	Nord-Ouest	
Mme	Nicole BOULINEAU	CC Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	
Mme	Evelyne CHAUVEL	CC Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	
M	François PETIT	CC Challans Gois	Nord-Ouest	
Mme	Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
Mme	Sabine ROIRAND	CC Vie et Boulogne	Centre	
Mme	Cécile DREURE	La Roche-sur-Yon Agglo	Centre	
M	Manuel GUIBERT	La Roche-sur-Yon Agglo	Centre	
M	David BELY	La Roche-sur-Yon Agglo	Centre	
				…/…

Commission communication, évènements et prévention (suite)				
Qualité	**Prénom et Nom**	**Collectivités**	**Secteur**	**Fonction**
M	Noël VERDON	Les Sables d'Olonne Agglo	Sud-Ouest	11ème vice-président
Mme	Mauricette MAUREL	Les Sables d'Olonne Agglo	Sud-Ouest	
M	Alain BLANCHARD	Les Sables d'Olonne Agglo	Sud-Ouest	
M	Jean-Michel THUNE	Vendée Grand Littoral	Sud-Ouest	
M	Pierre CAREIL	CC Sud Vendée Littoral	Sud	5ème vice-président
M	Stéphane BOUILLAUD	SYCODEM	Sud	6ème Vice-président
M	Jean-Jacques DURAND	SYCODEM	Sud	
M	Arnaud PRAILE	CC du Pays de Mortagne	Nord-Est	
Mme	Anne BOISTEAU-PAYEN	Terres de Montaigu CC Montaigu Rocheservière	Nord-Est	
M	Christophe VERONNEAU	CC du Pays des Herbiers	Nord-Est	
M	Lionel GAZEAU	SCOM	Est	10ème Vice-président
M	Christian GUENION	SCOM	Est	

Commission technique				
Qualité	**Prénom et Nom**	**Collectivités**	**Secteur**	**Fonction**
M	**Patrice PAGEAUD**	**CC du Pays des Achards**	**Sud-Ouest**	**4ème Vice-président**
M	Thierry RICHARDEAU	Challans Gois Communauté	Nord-Ouest	
M	Frédéric FOUQUET	CC Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	9ème Vice-président
M	Xavier BERNARD	CC Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Nord-Ouest	
M	Jean-Michel ROUILLE	CC Océan Marais de Monts	Nord-Ouest	
M	Pierrick ADRIEN	CC Ile de Noirmoutier	Nord-Ouest	
M	Fabien GABORIT	CC Ile de Noirmoutier	Nord-Ouest	
M	Guy AIRIAU	CC Vie et Boulogne	Centre	
M	Jean-Paul GUILBEAU	CC Vie et Boulogne	Centre	
M	Loïc PERON	Les Sables d'Olonne Agglomération	Sud-Ouest	
M	Philippe RUCHAUD	Les Sables d'Olonne Agglomération	Sud-Ouest	
M	Noël VERDON	Les Sables d'Olonne Agglomération	Sud-Ouest	11ème vice-président
M	Joël MONVOISIN	Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers Communauté	Sud-Ouest	
M	Thierry COUILLAUD	CC Sud Vendée Littoral	Sud	
M	Pascal PAQUEREAU	CC Sud Vendée Littoral	Sud	
M	Bernard LANDAIS	CC Sud Vendée Littoral	Sud	
M	Jacques GAUTIER	CC Sud Vendée Littoral	Sud	
M	Stéphane BOUILLAUD	SyCODEM	Sud	6ème Vice-président
M	Lionel PAGEAUD	SyCODEM	Sud	
M	Jean-Jacques DURAND	SyCODEM	Sud	
M	Lionel GAZEAU	SCOM	Est	10ème Vice-président
M	Christian GUENION	SCOM	Est	
Mme	Anne BIZON	SCOM	Est	
M	Jérôme CARVALHO	CC Saint Fulgent Les Essarts	Nord-Est	
M	Xavier BILLAUD	CC Saint Fulgent Les Essarts	Nord-Est	
M	Jean-François FRUCHET	CC du Pays de Mortagne	Nord-Est	
M	Anthony BONNET	Terres de Montaigu CC Montaigu Rocheservière	Nord-Est	

Monsieur Grasset précise qu'il souhaite que les Présidentes et Présidents de ces instances puissent rapidement réunir leur commission. La commission gestion se réunira le 3 novembre prochain après-midi.

Il rappelle aussi que des visites d'équipement se sont déroulées la semaine dernière à Trivalandes et VENDÉE TRI. Il invite les délégués qui n'ont pas pu y participer à prendre contact avec le service communication pour organiser de nouvelles visites.

Monsieur Grasset indique que la volonté a été d'attribuer des délégations à des Vice-présidents en charge des différentes commissions. Il est important que le syndicat soit représenté dans ces différentes instances.

2-3 Désignation des membres composant la commission spéciale représentant Trivalis à la Conférence Intercommunale avec la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2121-33 et L.2121-21, L. 5221-1 et L.5221-2

Vu la délibération n°D069-BUR030417 du 3 avril 2017 autorisant le président à signer la convention d'entente intercommunale entre la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et Trivalis pour le tri des emballages sur VENDEE TRI

Considérant que la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et Trivalis ont souhaité créer une entente intercommunale, conformément à l'article L. 5221-1 du CGCT, afin d'optimiser l'exercice de leur compétence traitement.

Considérant que cette entente permet que les emballages collectés sur les territoires de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, de la Communauté de commune Sud Estuaire et de la Communauté de communes Grand Lieu, soient pris en charge par le centre de tri départemental VENDEE TRI géré par Trivalis.

Considérant que depuis le 1er mars 2019, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique a rejoint l'entente créée.

Considérant que la convention d'entente intercommunale prévoit dans son article 2 la création d'une conférence intercommunale, conformément à l'article L.5221-2 du CGCT.

Considérant que dans le cadre de la mise en place de la conférence intercommunale, chaque organe délibérant est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et que cette commission est composée de trois membres désignés au scrutin secret par chaque organe délibérant.

Considérant que le comité syndical peut former des commissions d'instruction composées de délégués du comité syndical.

Considérant que ces commissions peuvent être formées au cours de chaque séance,

Considérant qu'il convient ainsi de procéder à la désignation au scrutin secret des trois (3) membres qui composeront la commission spéciale représentant Trivalis dans le cadre de la Conférence Intercommunale avec la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Considérant que les membres de la commission spéciale sont élus au scrutin secret à la majorité absolue et que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Monsieur le Président informe des candidatures suivantes :
Sont candidats :
Monsieur Damien GRASSET, Président
Monsieur Patrice PAGEAUD, 4ème Vice-président chargé de la Technique
Monsieur Frédéric FOUQUET, 9ème Vice-président chargé du tri sélectif

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions.

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à procéder à l'élection de trois (3) membres pour siéger à la commission spéciale représentant Trivalis dans le cadre de la Conférence Intercommunale avec la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Après avoir procédé à l'élection des membres, le comité syndical élit :
Délégués titulaires : 62
Nombre de bulletins : 50
Bulletins nuls ou blancs : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 50
Majorité absolue : 26

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
Damien GRASSET Président	**50**

Monsieur Damien GRASSET est élu pour représenter Trivalis au sein de la commission spéciale représentant Trivalis dans le cadre de la Conférence Intercommunale avec la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Délégués titulaires : 62
Nombre de bulletins : 50
Bulletins nuls ou blancs : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 50
Majorité absolue : 26

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
Patrice PAGEAUD chargé de la Technique	**50**

Monsieur Patrice PAGEAUD 4ème Vice-président en charge de la Technique est élu pour représenter Trivalis au sein de la commission spéciale représentant Trivalis dans le cadre de la Conférence Intercommunale avec la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Délégués titulaires : 62
Nombre de bulletins : 50
Bulletins nuls ou blancs : 0

Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 50
Majorité absolue : 26

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Frédéric FOUQUET chargé du tri sélectif	**50**

Monsieur Frédéric FOUQUET chargé du tri sélectif est élu pour représenter Trivalis au sein de la commission spéciale représentant Trivalis dans le cadre de la Conférence Intercommunale avec la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Les trois (3) membres élus pour représenter Trivalis au sein de la commission spéciale représentant Trivalis dans le cadre de la Conférence Intercommunale avec la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Grand Lieu et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique sont donc :
- **Monsieur Damien GRASSET, Président**
- **Monsieur Patrice PAGEAUD, 4ème Vice-président chargé de la technique**
- **Monsieur Frédéric FOUQUET, 9ème Vice-président chargé du tri sélectif.**

2-4 Désignation des représentants de Trivalis au sein des organismes extérieurs partenaires

Trivalis adhère à des associations en lien avec sa compétence.

À la suite de l'installation du nouveau comité syndical, il convient de procéder, parmi les membres du comité syndical, à la nomination des représentants de Trivalis au sein de ces organismes extérieurs partenaires.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, il est voté au scrutin secret. Toutefois, le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations au sein de ces organismes extérieurs partenaires.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

► Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à ne pas procéder au scrutin secret aux nominations au sein des organismes extérieurs partenaires mentionnés ci-dessous.

2-4-1 AMORCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2121-33 et L.2121-21,

Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 6 octobre 2020,

Considérant que Trivalis adhère à l'Association Nationale des Collectivités Territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, de l'Energie, des Réseaux de Chaleur et de Froid et de l'Environnement (AMORCE).
Considérant que Trivalis doit être représenté au sein de cet organisme par un (1) élu référent titulaire et un (1) élu référent suppléant.
Considérant qu'il convient ainsi de procéder à la désignation d'un (1) élu référent titulaire et d'un (1) élu référent suppléant pour représenter Trivalis au sein d'AMORCE.
Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe le comité syndical des candidatures suivantes :

Elu référent titulaire :
Est candidat : Monsieur Damien GRASSET, Président
Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

Elu référent suppléant :
Est candidat : Monsieur Pierre CAREIL, 5ème Vice-président chargé des relations avec les collectivités et les prestataires
Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à procéder à la désignation d'un (1) élu référent titulaire et d'un (1) élu référent suppléant pour représenter Trivalis au sein d'AMORCE.

Monsieur Grasset mentionne qu'il est important que Trivalis, qui est une référence sur le plan national, soit présent au sein de ces organismes afin de faire entendre sa voix. Il rappelle que Trivalis perçoit des soutiens de l'Ademe sur certains projets. Il est nécessaire que les actions et travaux menés par Trivalis soient connus sur le plan national.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations :

Elu référent titulaire : Monsieur Damien GRASSET, Président
Elu référent suppléant : Monsieur Pierre CAREIL, 5ème Vice-président en charge des relations avec les collectivités et les prestataires

2-4-2 FNCC

Monsieur Grasset indique que cette association regroupe l'ensemble des collectivités qui ont fait le choix du tri mécano-biologique. C'est une association importante. Il est nécessaire que Trivalis puisse peser dans les décisions relatives à la fabrication du compost dans les TMB.

Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 6 octobre 2020,

Considérant que Trivalis adhère à la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC) qui regroupe des collectivités qui ont fait le choix du compostage des déchets ménagers en matière de traitement (tri-compostage).

Considérant que Trivalis doit être représenté au sein de cet organisme par deux (2) délégués titulaires.

Considérant qu'il convient ainsi de procéder à la désignation de deux (2) délégués titulaires pour représenter Trivalis au sein de la FNCC.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe le comité syndical des candidatures suivantes :

Délégués titulaires :
Sont candidats :
Monsieur Damien GRASSET, Président
Monsieur Noël VERDON, 11ème Vice-président chargé des biodéchets et du compostage

Monsieur Grasset ajoute que la première assemblée générale aura lieu les 19 et 20 novembre prochain dans la Drôme puisque le président sortant est originaire de ce département et ne se représentera pas.

Monsieur Grasset indique qu'il présentera sa candidature au poste de Président de la FNCC. Il espère que cela permettra de peser au sein des ministères sur les décisions relatives au process du TMB afin de poursuivre le travail engagé sur le territoire vendéen.

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à procéder à la désignation de deux (2) délégués titulaires pour représenter Trivalis au sein de la FNCC.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations :

Délégués titulaires :
Monsieur Damien GRASSET, Président
Monsieur Noël VERDON, *11ème Vice-président chargé des biodéchets et du compostage*

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à :
- Autoriser les représentants de Trivalis ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la FNCC (présidence, vice-présidence, etc.).

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- **Autorise les représentants de Trivalis ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la FNCC (présidence, vice-présidence, etc.).**

2-4-3 FNCCR

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2121-33 et L.2121-21,
Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 6 octobre 2020,

Considérant que Trivalis adhère à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau :
- Énergie : distribution d'électricité, de gaz, de chaleur, maîtrise de la demande d'énergie, énergies renouvelables, éclairage public, stations de charge de véhicules électriques et gaz …

- Cycle de l'eau : distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, assainissement non collectif, GEMAPI,etc.,
- Numérique : communications électroniques à haut et très haut débit, mutualisation informatique et e-administration,
- Déchets : gestion et valorisation des déchets (biométhane, etc.).

Considérant que Trivalis doit être représenté au sein de cet organisme par un (1) élu référent titulaire et un (1) élu référent suppléant.
Considérant qu'il est proposé de procéder à la désignation d'un (1) élu référent titulaire et d'un (1) élu référent suppléant pour représenter Trivalis au sein de la FNCCR.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe le comité syndical des candidatures suivantes :

Elu référent titulaire :
Est candidat : Monsieur Pierre CAREIL, 5ème Vice-président chargé des relations avec les collectivités et les prestataires

Elu référent suppléant :
Est candidat : Monsieur Stéphane BOUILLAUD, 6ème Vice-président chargé de l'innovation, du CSR et de l'Energie

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations :

Elu référent titulaire :
Monsieur Pierre CAREIL, 5ème Vice-président chargé des relations avec les collectivités et les prestataires

Elu référent suppléant :
Monsieur Stéphane BOUILLAUD, 6ème Vice-président chargé de l'innovation, du CSR et de l'Energie

2-4-4 CNR

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2121-33 et L.2121-21,
Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 6 octobre 2020,

Considérant que Trivalis adhère au Cercle National du Recyclage (CNR) dont les adhérents affirment leur résolution à :
- Rechercher systématiquement la réduction à la source des déchets ;
- Encourager fermement la valorisation matière des déchets ;
- Favoriser l'utilisation de matériaux issus de la collecte sélective des déchets ;
- Valoriser les déchets dans les meilleures conditions techniques et économiques ;
- Refuser l'option de facilité du " tout-incinération " ;
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés dans l'intérêt de l'usager-contribuable ;
- Promouvoir la dimension citoyenne et sociale de telles actions.

Considérant que Trivalis doit être représenté au sein de cet organisme par un (1) élu référent.

Considérant qu'il est proposé de procéder à la désignation d'un (1) élu référent pour représenter Trivalis au sein du CNR.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe le comité syndical des candidatures suivantes :

Elu référent :
Est candidat : Monsieur Frédéric FOUQUET 9ème Vice-président chargé du tri sélectif

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations :

Elu référent titulaire :
Monsieur Frédéric FOUQUET 9ème Vice-président chargé du tri sélectif

Considérant que dans un second temps, ce représentant sera appelé à élire les membres du conseil d'administration (CA) du CNR en AG extraordinaire et pourra se porter candidat pour représenter le collège des collectivités territoriales et leurs groupements.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :
- Autoriser le représentant ainsi désigné à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient lui être confiées au sein du CNR (présidence, vice-présidence, etc.),

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, :
- Autorise le représentant ainsi désigné à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient lui être confiées au sein du CNR (présidence, vice-présidence, etc.),

2-4-5 GEO VENDEE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5211-1, L.2121-33 et L.2121-21,
Vu l'installation du comité syndical en date du 6 octobre 2020,

Considérant que Trivalis adhère à l'association Géo Vendée

Considérant que Trivalis doit être représenté au sein de l'association Géo Vendée par un (1) de ses membres.

Considérant qu'il convient ainsi de procéder à la désignation d'un (1) délégué pour représenter Trivalis au sein du collège des membres actifs du conseil d'administration de Géo Vendée

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir au sein de l'organisme extérieur après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Monsieur le Président informe qu'est candidat pour représenter Trivalis au sein de Géo Vendée :
Madame Véronique BESSE, 3ème Vice-présidente chargée de la communication, de l'évènementiel et de la prévention.

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture de la nomination.

Pour représenter Trivalis au sein de Géo Vendée, est nommée Madame Véronique BESSE, 3ème Vice-présidente chargée de la Communication, de l'Événementiel et de la Prévention.

2-4-6 RÉSEAU GRAND OUEST

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.2121-33 et L.2121-21,
Vu l'installation du nouveau comité syndical en date du 6 octobre 2020,

Considérant que Trivalis adhère au Réseau Grand Ouest qui regroupe des collectivités et des Établissements Publics du Grand Ouest et dont l'objectif est d'accompagner les acheteurs publics dans l'intégration du développement durable dans la commande publique.

Considérant que le règlement intérieur de l'association prévoit que chaque entité adhérente au réseau est représentée au minimum par un élu référent qu'elle aura désigné.

Considérant qu'il est proposé de procéder à la désignation de deux (2) élus référents pour représenter Trivalis au sein du Réseau Grand Ouest.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Monsieur le Président informe le comité syndical de la candidature suivante :
Sont candidats :
Monsieur Jean-Pierre MALLARD, 7ème Vice-président chargé du suivi des marchés
Monsieur Yoann GRALL, 8ème Vice-président chargé de la prévention, de la réduction des déchets et de la tarification.

Monsieur le Président propose aux autres candidats de se faire connaître.

En l'absence d'autres candidatures, Monsieur le Président donne lecture des nominations :
Monsieur Jean-Pierre MALLARD, 7ème Vice-président chargé du suivi des marchés
Monsieur Yoann GRALL, 8ème Vice-président chargé de la prévention, de la réduction des déchets et de la tarification.

3 – Finances

Monsieur Grasset indique qu'en accord avec Guy PLISSONNEAU, 1er Vice-président chargé des finances et de la gestion, il a souhaité donner aux élus, dès ce comité syndical, des informations sur les finances et les projections budgétaires. En effet, TRIVALIS, comme toutes les structures qui traitent les déchets, va subir des contraintes que le syndicat ne maîtrise pas. La commission gestion analysera de manière plus approfondie ces points.

Monsieur Plissonneau indique que cette présentation est une « mise en bouche » sur les finances de Trivalis. Cela devrait permettre d'avoir des éléments de compréhension des aspects budgétaires du syndicat. Il précise que la commission gestion se réunira le 3 novembre après-midi. Il indique que le budget de Trivalis est voté en décembre. A savoir cette année, lors du comité syndical du 15 décembre. Le DOB sera présenté lors du comité syndical du 17 novembre prochain. Il semblait donc important de donner aux délégués titulaires du comité syndical les grandes clefs de compréhension, notamment de la contribution des collectivités adhérentes.

3-1 Présentation générale des finances

Une présentation du budget 2020 et des contributions est effectué devant le comité syndical.
Il est indiqué que la présentation sera synthétique.

EXECUTION BUDGETAIRE ET EPARGNE

La comparaison s'effectue à compter de 2016, car depuis 2015, le budget se raisonne hors taxes.
2016 était une année charnière puisque les centres de tri de l'ancienne génération étaient en service. VENDÉE TRI a été mis en œuvre à compter de 2017.
- 2017 et 2018 ont été des années singulières. 2017 a été une année particulièrement favorable : niveau de charges exceptionnellement bas et un niveau de produits exceptionnellement haut. VENDÉE TRI était en phase de mise en service industrielle. Sur les ISDND, il y a eu peu de frais. Les prix de revente étaient élevés pour tous les produits.
L'année 2017 n'est pas à mémoriser comme point de repère.
- Aujourd'hui les montants sont plus proches de ce qui s'est produit ensuite, avec un mécanisme d'augmentation des charges d'exploitation de manière régulière liée d'une part à des évolutions de tonnages et d'autre part à des effets conjoncturels comme la fiscalité de l'État sur l'enfouissement des déchets, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Elle s'acquitte sur chaque tonne enfouie. Elle apparait sur une ligne comptable dédiée au Chapitre 11 en raison de son importance.

Recettes : l'augmentation annuelle de la participation des collectivités de l'entente intercommunale a permis de compenser partiellement les pertes de reventes des matériaux.
En tout état de cause, les résultats d'exploitation s'atténuent annuellement. Cela est à relativiser, car en parallèle il y a un phénomène d'augmentation des amortissements du patrimoine.

Le budget de Trivalis se structure :
- En charges en trois grands blocs : exploitation 61,70 %, amortissements et intérêts de la dette 25,70 % et la part de la masse salariale 7,71 %. Sujet important sur lequel Trivalis essaie d'avoir des indicateurs de suivi.
Le syndicat est dans une logique de désendettement depuis une dizaine d'années. Le financement de VENDÉE TRI n'a pas interrompu la tendance à la réduction des encours et des intérêts de la dette.
Trivalis est un syndicat récent. Les premiers investissements importants réalisés (TMB) ont obligé le syndicat à emprunter lourdement à l'époque. La volonté a été par la suite, de donner au syndicat des réserves suffisantes pour ne pas avoir recours à l'emprunt systématiquement.
- En recettes, trois grands blocs : les contributions, les soutiens des éco-organismes (25,28 %) et les reventes de matériaux qui s'affaissent depuis 2017.

Monsieur Grasset indique que si demain la revente des matériaux était plus faible, cela impacterait directement les contributions des collectivités adhérentes. Il souligne l'importance de rester vigilant sur ces sujets et d'engager un travail pour diminuer les tonnages à enfouir.

DEPENSES

Chapitre	2016	2017	2018	2019
011 - Charges à caractère général	30 654 034 €	27 033 610 €	30 212 703 €	32 815 002 €
dont Exploitation	*26 533 256 €*	*22 608 457 €*	*26 510 923 €*	*28 780 435 €*
dont TGAP	*2 690 088 €*	*2 867 606 €*	*2 313 171 €*	*2 439 719 €*
012 - Charges de personnel	2 029 159 €	2 125 531 €	2 328 310 €	2 382 445 €
042 - Opérations d'ordre de transfert	9 193 028 €	8 983 194 €	8 575 108 €	11 176 998 €
66 - Charges financières	2 611 506 €	2 380 599 €	2 604 952 €	1 827 857 €
TOTAL CHARGES	**48 512 704 €**	**44 643 395 €**	**45 770 764 €**	**50 599 643 €**

	2016	2017	2018	2019
Exploitation	60,24%	57,07%	62,97%	61,70%
Amortissements et intérêts	24,33%	25,45%	24,43%	25,70%
Masse salariale	4,18%	4,76%	5,09%	4,71%

RECETTES

Chapitre	2016	2017	2018	2019
042 - Opérations d'ordre de transfert	558 056 €	496 727 €	484 044 €	2 016 251 €
70 - Produits des services et ventes	7 234 699 €	8 285 194 €	8 355 463 €	8 609 792 €
74 - Dotations et participations	42 228 720 €	41 493 306 €	40 878 398 €	40 735 604 €
dont contributions	*30 148 145 €*	*29 259 495 €*	*27 756 164 €*	*27 432 124 €*
dont soutiens	*12 072 174 €*	*12 222 977 €*	*13 122 234 €*	*13 300 304 €*
TOTAL PRODUITS	**53 474 104 €**	**51 419 419 €**	**50 745 255 €**	**52 602 424 €**

	2016	2017	2018	2019
Part contributions	56,38%	56,90%	54,70%	52,15%
Part soutiens	22,58%	23,77%	25,86%	25,28%
Part reventes matériaux	13,39%	15,93%	15,07%	14,10%

Il est ajouté que Trivalis est toujours en recherche de ressources nouvelles. L'entente intercommunale permet de réduire la charge d'amortissements qui est imputable à la contribution.

Les reventes de matériaux restent difficiles en dehors du contexte COVID-19 qui a aggravé la situation. Exemple, l'aluminium qui est moins utilisé par les constructeurs automobiles dans les véhicules hybrides.
Les finances de Trivalis sont sensibles aux variations des prix de reprise sur les marchés mondiaux. Exemple : plastiques triés.

	2016	2017	2018	2019
Résultat d'exploitation	**4 961 401 €**	**6 776 024 €**	**4 974 491 €**	**2 002 781 €**

	2016	2017	2018	2019
= Epargne de gestion	14 971 696	16 878 188	15 062 652	12 556 106
= Epargne brute	13 596 374	15 119 706	13 065 556	11 161 411
= Epargne nette	5 090 319	6 980 617	3 052 144	4 277 165

Les investissements sur les ISDND sont récurrents.
12 centres de transfert permettent de couvrir le territoire vendéen.

Consignations : le syndicat a des obligations règlementaires de provisionnement ou de consignations afin d'être notre propre assureur. Le syndicat a souhaité, ces six dernières années, devenir son propre assureur pour couvrir les risques en matière financière. Ainsi, sur un certain nombre d'ouvrages, les sommes règlementaires ont été déposées à la Caisse des dépôts. 2,7 M€ consignés à date.

Pour financer les équipements, Trivalis bénéficiait de son épargne nette. Le syndicat a aussi perçu des subventions (Ademe, CITEO, Ecofolio), notamment pour VENDÉE TRI (9,24 M€) et différentes opérations (plateforme de compostage, centre de transfert, etc.).

Principaux investissements réalisés 2014-2019

INVESTISSEMENT 2014-2019 HT		64,62 M€
ISDND		16,61 M€
dont	LES PINEAUX	4,22 M€
	ST CHRISTOPHE DU L.	5,17 M€
	STE FLAIVE DES L.	3,57 M€
	TALLUD STE GEMME	3,31 M€
TMB		7,42 M€
dont	TRIVALONNE	3,50 M€
	TRIVALANDES	3,88 M€
TRANSFERT		4,74 M€
dont	ANGLES	1,79 M€
	ST PROUANT	1,59 M€
	GIVRAND	0,54 M€
	ILE D'YEU	0,32 M€
	FOUSSAIS	0,23 M€
TRI		26,91 M€
dont	VENDEE TRI	26,26 M€
PLATEFORME ILE D'YEU		3,66 M€
COMPOSTAGE		1,85 M€
CSR		0,70 M€
CONSIGNATION		2,71 M€

SUBVENTIONS PERCUES	11,90 M€
PLATEFORME ILE D'YEU	1,20 M€
COMPOSTAGE	0,41 M€
TRANSFERT ST PROUANT	0,25 M€
TRANSFERT FOUSSAIS PAYRE	0,11 M€
VENDEE TRI	9,24 M€

FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS

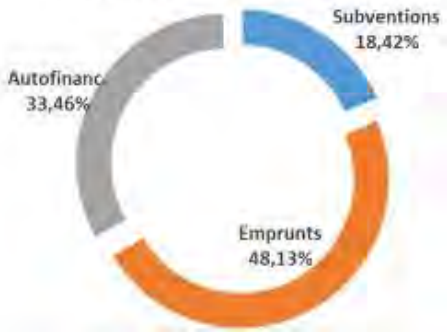

Il est indiqué que le montant de 54,144 M€ prend en compte la décision modificative qui sera soumise à suivre à l'approbation du comité syndical.

Fonctionnement 2020

Charges

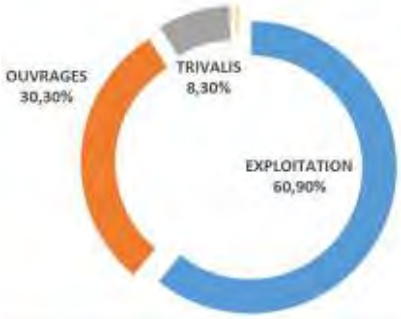

54,144 M€

Produits

Equipements 2020: Opérations en cours

TMB
- Travaux : 0,99 M€ liquidés et 1,66 M€ restes engagés

TRANSFERT
- Travaux : 0,93 M€ liquidés et 1,78 M€ restes engagés

ISDND
- Travaux : 1,80 M€ liquidés et 2,02 M€ restes engagés

Projets 2021

TMB
- Travaux : 0,80 M€ dont Voie d'accès Trivalandes

CSR
- Maitrise d'œuvre et études : 0,50 M€

ISDND
- Aménagements casiers : 3,4 M€
- Moteurs électriques : 2,6 M€

Transfert : centre de transfert de La Boissière-de-Montaigu actuellement en cours de construction.

Monsieur Plissonneau ajoute que les soutiens représentent ¼ des produits. Ils sont garantis jusqu'en 2023. Des négociations vont s'ouvrir en 2022 avec CITEO pour la période à venir. Il souligne qu'elles ne seront pas à négliger. Si ces soutiens baissent, le contributeur devra payer.

SITUATION DE LA DETTE

Au 31/12/2020

CRD= 45,546 M€ Dette par hab. DGF= 57,26 €

Taux moyen = 2,98% Capacité de désendettement = 4,3

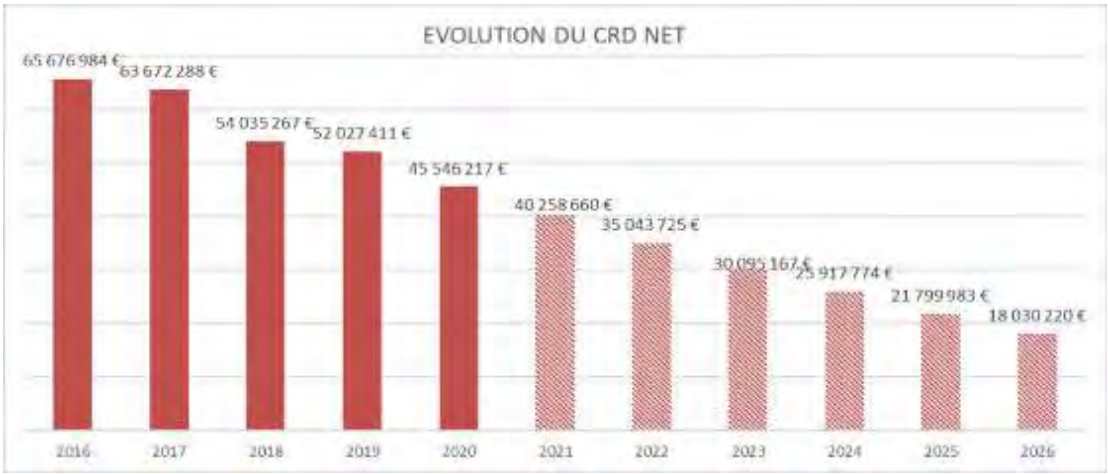

Il est ajouté que le recours à l'emprunt n'est pas envisagé sur 2020 sauf incident.

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions à ce stade sur la structuration du budget.

PERSPECTIVES

Dégradation attendue…

TGAP : ascension en cours…

- Hausse forte s'engage à partir de 2021

= + 1M€/an

Évolution prévue de la TGAP sur le stockage (en €/t)

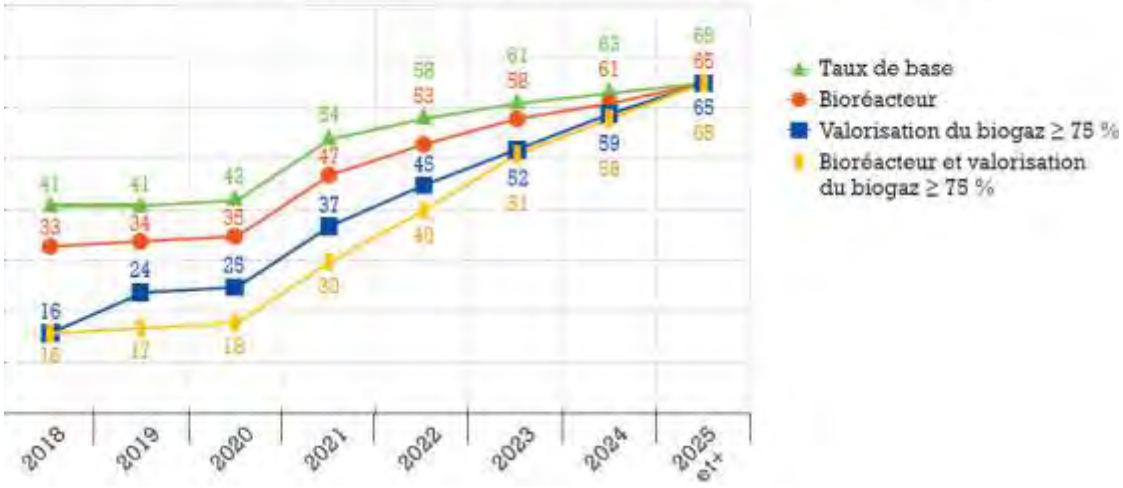

Trivalis enfouit environ 110 000 tonnes par an.

Monsieur Grasset indique qu'un courrier a été adressé au ministère de la Transition écologique pour indiquer le désaccord du syndicat sur l'augmentation de la TGAP. Tous les efforts portés par Trivalis jusqu'à présent, permettaient au syndicat de se situer dans la ligne jaune mais cela ne va pas perdurer. Le ministère doit prendre en compte les efforts réalisés par la collectivité pour limiter l'impact de la TGAP. Trivalis devra poursuivre le travail engagé sur le CSR afin de diminuer le tonnage à l'enfouissement.

Monsieur Grasset ajoute qu'un courrier sera adressé à l'ensemble des collectivités adhérentes pour les informer de ces évolutions. Les évolutions des contributions ne sont pas du fait de Trivalis, mais du durcissement de la règlementation. Les différents organismes ont aussi été alertés. Trivalis espère peser dans les décisions à venir.

Monsieur Grasset souligne que la TGAP finance le budget général de l'Etat.

Déchèteries :

Effet prix

- Les nouveaux marchés de déchèterie ont vu leurs prix se dégrader notamment le BOIS

Effet de volume

- Les tonnages entrants sont attendus une nouvelle fois en croissance

95 % des charges de déchèteries sont variables.
Chaque tonne non entrée en déchèterie est une charge en moins.

Monsieur Grasset souligne l'importance de travailler ensemble sur les flux entrants en déchèteries. La présence des agents de déchèteries est importante pour améliorer la qualité du tri mais aussi le contrôle de l'accès en déchèteries. Il souhaite que les collectivités s'engagent dans cette réflexion.

Monsieur Grasset souligne qu'avec Monsieur Gazeau, il conduira ce travail sur les déchèteries. Il précise l'importance d'avoir associé la recyclerie à la commission déchèteries. Il proposera que les collectivités volontaires pour s'engager dans la mise en place d'une recyclerie, soient soutenues financièrement.

TRI :

Effet prix

- Les prix de reprise sont anticipés
- à des niveaux très bas

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	*2020 en cours*	DOB 2021
Plastiques triés	150 €	142 €	160 €	*100 €*	95 €
Acier	119 €	118 €	110 €	*91 €*	110 €
Aluminium	348 €	157 €	158 €	*153 €*	132 €
Papier 1,05	98 €	98 €	50 €	*40 €*	10 €
Cartonnettes 5,02	50 €	60 €	20 €	*29 €*	20 €

CONTRIBUTIONS

Grille des prix en 3 volets :

- Charges:
  * Locations de bennes et forfait déchèterie (analyses, déshuileur…)
  * Part variable (prix/Tonne entrante)
  * Part individuelle (compostage, collecte amiante…)
- Reventes
  * Part variable (prix/Tonne éligible)
- Soutiens
  * Part variable (prix/Tonne éligible)
  * Forfait par point de collecte

1) Les prix s'appliquent aux projets de tonnage validés par les EPCI

2) Fin d'exercice: Régularisation avec les tonnages réels

Charges

La part variable des ordures ménagères (OM), du tout-venant et des emballages est faible.
OM taux de rigidité d'environ 75 %.
Tout-venant et emballages : taux de rigidité 50 à 55 %.

Reventes

Prix voté pour l'année.Tonne éligible car il y a de la perte matière (exemple sur le carton).

		CHARGES		REVENTES	SOUTIENS
		Location bennes GUAIS EQUIPES	Part variable TONNAGES ENTRANTS	Part variable TONNAGES SORTANTS ELIGIBLES	Référence contrats SITES ELIGIBLES OU TONNAGES SORTANTS ELIGIBLES
		€/ Unité/mois	€ / Tonne	€ / Tonne	€ / Unité
DECHETS ULTIMES					
Ordures ménagères			183,00 €		
Tout venant		66,00 €	141,00 €		
refus de tri			114,00 €		
DECHETERIES					
FFOM		- €	40,00 €		
Déchets verts vrac		56,00 €	27,00 €		
Déchets verts broyés		- €	20,00 €		
Gravats Benne		69,00 €	21,00 €		
Gravats Vrac		- €	27,00 €		
Bois		70,00 €	76,00 €		
Ferraille		81,00 €	81,00 €	- 82,00 €	
Plastiques souples		33,00 €	181,00 €	- €	
Plastiques rigides		76,00 €	250,00 €	- €	
Amiantes - fibrociments			165,00 €		
Plaques de plâtre			132,00 €		
Polystyrènes			132,00 €		
Souches		- €	48,00 €		
EcoDDS	Soutien par point de collecte	- €	- €		- 923,00 €
Batteries		- €	- €	- 200,00 €	
Huiles DDS		- €	- €	- 10,00 €	
Hors EcoDDS			700,00 €		
Carton		75,00 €	116,00 €	- 20,00 €	- 225,00 €
Papier		77,00 €	33,00 €	- 45,00 €	- 42,00 €
DEEE	prix/T		- €		
	So			- 23,00 €	- 14,00 €
	S1			- 44,00 €	- 14,00 €
	S2			- 71,00 €	- 14,00 €
	Bonus D3E				- 10,00 €
DEA	prix/T		- €		
Déch équipée	forfait point de collecte éligible				- 2 500,00 €
	Densité garantie			- 20,00 €	
	Bonus densité +			- €	
	forfait point de collecte Non équipée				- 1 250,00 €
Forfait déchèterie	• Pompage des huiles minérales • Nettoyage des décanteurs/déshuileurs • Nettoyage des armoires ou des bornes • Analyses des eaux de rejets et du bruit	1 500,00 €			
TRI DES DECHETS					
Emballages			256,00 €		
Plastiques Triés				- 130,00 €	- 990,00 €
Acier issu du tri				- 75,00 €	- 93,00 €
Aluminium issu du tri				- 300,00 €	- 600,00 €
Cartonette 5.02				- 20,00 €	- 225,00 €
Ela				- 10,00 €	- 450,00 €
Papier trié			6,00 €	- 45,00 €	- 42,00 €
Verre		72,00 €	6,00 €	- 23,00 €	- 10,50 €
CHARGES SYNDICALES					
Charges de structure			6,20 €		
CHARGES INDIVIDUALISEES					
Compostage individuel		calcul individuel			
Collecte amiante		1 365 € 1/2 journée	1 865 € la journée		
Non Conformités déchèteries et situations spécifiques		Forfait		Régul surréel	
Poulaillers		calcul individuel			
Broyeurs déchets verts		calcul individuel			

Evolution des contributions 2013-2021

ATTENTION:

Perspectives 2021 : + 1,95 M€ (6%)

- ***Prix de vente dégradés = - 0,22 M€***
- ***Hausse TGAP forte = + 1,32 M€***
- ***Hausse Charges déchèteries = + 0,91 M€***

Madame Maurel demande comment se situe le syndicat par rapport à la contribution par habitant, sur le plan national.

Il est indiqué que les chiffres donnés ne traitent que du volet traitement. Pour effectuer une comparaison par rapport aux données nationales, il serait nécessaire d'avoir les données collecte et traitement cumulées. Il est ajouté que le département de la Vendée est un département littoral avec un fort impact touristique saisonnier. Si on prend la population INSEE, Trivalis se situe au-dessus de la population nationale. En prenant la population DGF, le syndicat est dans la moyenne nationale.

Monsieur Grasset indique que la comparaison est difficile à réaliser. Les liens avec les collectivités permettent de mieux connaitre les données de collecte mais elles ne sont pas toutes connues. Il souligne que le département de la Vendée présente des configurations différentes (bord de mer / bocage).

Il est souligné les disparités des coûts de traitement entre les collectivités adhérentes. La donnée par habitant n'est qu'informative.

Monsieur Calonnec ajoute que sur la donnée nationale, il est nécessaire de prendre en compte les spécificités de la Vendée. La question de la population DGF est posée. Des réflexions sont menées par l'Ademe pour trouver une population qui prend en compte les touristes. C'est vrai pour le département avec le bord de mer, il en est de même pour les départements de montagne. A noter que 65 % des ménages du département sont à la redevance incitative. La moyenne nationale est de 7 %. La comparaison reste donc difficile lorsqu'il existe une telle disparité.

Monsieur Durand estime que les Vendéens trient convenablement. Il ajoute que la redevance incitative impacte fortement à la baisse la production de tonnages d'ordures ménagères.

Monsieur Grasset confirme que le niveau de production d'ordures ménagères est bas mais que les tonnages des déchets issus des déchèteries restent importants. Les efforts seront à fournir sur ce plan. Le mandat sera passionnant car il sera nécessaire de travailler ensemble sur tous ces leviers.

CONCLUSION

2021 2024 : Au-delà des indicateurs identifiés, des questions et des leviers d'action

Des questions…

Quel barème CITEO Emballages après 2022 ?

Comment réduire les emballages et les tonnages de déchèteries ?

Réduire l'enfouissement ?

… et des leviers d'action

Déployer des unités de CSR : réduire l'enfouissement des OM et des TV, améliorer la valorisation

Optimiser l'accueil en déchèterie (barriérage, articulation haut de quai/bas de quai…)

Valoriser les partenariats (notamment ententes interco)

Monsieur Plissonneau ajoute pour conclure sur cette partie :
- l'importante de la négociation avec CITEO à compter de 2022 sur les emballages. Il rappelle que cela constitue 25 % de nos recettes.
- la question des déchèteries évoquée précédemment. Comment accompagner l'usager à réduire ses apports en déchèteries.

Tous ces leviers pour répondre à un objectif final, la réduction de l'enfouissement afin de limiter l'impact de la TGAP.

Les clefs du tri sont posées :
- réduire l'enfouissement. Les leviers d'actions seront moins de tonnes d'OM enfouies, moins de tout-venant. Comment les valoriser autrement ?
- l'optimisation de l'accueil en déchèteries : barriérage, articulation haut de quai / bas de quai.
- la valorisation des partenariats comme l'entente intercommunale qui reste une source de recettes pour le syndicat.

► Information

Monsieur Grasset souligne l'importance de ces enjeux. Il indique que les rencontres des Président(e)s des collectivités adhérentes seront l'occasion de débattre de ces sujets et de voir la manière de travailler ensemble sur cette réduction. La prévention lui semble aussi un enjeu important. Madame Besse 3ème Vice-présidente chargée de la communication, de l'évènementiel et de la prévention et Monsieur Grall 8ème Vice-président chargé de la prévention, de la réduction des déchets et de la tarification incitative auront à travailler sur la réduction des emballages. Les refus de tri seront aussi étudiés.

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions.

3-2 Démarche sur la fiabilité et la certificabilité

Trivalis s'est engagé depuis 2010 dans une démarche d'amélioration continue. Cette démarche est menée en partenariat avec les services de la DDFIP depuis 2012.

Retenu par la DGFIP en 2019 pour participer à une démarche de certificabilité, le syndicat met en œuvre un programme de travaux en matière de fiabilité et de qualité.
L'objectif est d'identifier les risques, les cartographier et s'en prémunir. Cette démarche est menée de façon transversale autour d'un groupe de pilotage dont la mission est la suivante :

- Réaliser une cartographie des activités et des risques associés (service, puis synthèse globale),
- Évaluer les risques et établir une priorisation,
- Définir les mesures préventives et correctives par type de risque,
- Identifier un processus et une procédure de communication de crise.

Il est accompagné par 3 groupes thématiques :

- **Déploiement du contrôle interne**
  - Identification des indicateurs de gestion et des contrôles à opérer
  - Évaluation et traçabilité des processus et adaptation des procédures
  - Élaboration d'un Règlement Budgétaire et Financier afin de clarifier les pratiques et le cadre institutionnel
  - Suivi et contrôle de l'exécution de l'exploitation
  - Suivi des restes à réaliser, des rattachements et des restes à recouvrer.
- **Gestion patrimoniale**
  - Inventaire physique du siège social
  - Inventaire physique des sites de traitement des déchets
  - Concordance avec l'inventaire comptable
  - Opérations de rectifications sur le patrimoine (réformes, sorties, …)
  - Tenue à jour exhaustive de l'inventaire.
- **Sécurité informatique**
  - Politique de responsabilisation individuelle et collective
  - Sécurisation du réseau face aux menaces extérieures
  - Charte informatique et mise en œuvre du RGPD
  - Élaboration d'un PRA (plan de reprise d'activité).

Le planning prévisionnel des travaux de ces groupes est établi pour un aboutissement principal mi 2022.

Parallèlement, Trivalis est engagé dans l'expérimentation du compte financier unique (CFU). Dans ce cadre, la nomenclature M57 s'est substituée à la M14 depuis le 1er janvier 2020.

► **Information**

3-3 Règlement budgétaire et financier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 3312-4,
Vu la nomenclature M57,

Considérant qu'en application de la nomenclature M57 Trivalis doit adopter son règlement budgétaire et financier.

Monsieur le Président rappelle que Trivalis, a été retenu pour l'expérimentation du Compte financier Unique (CFU) et applique depuis le 1er janvier 2020 le référentiel comptable M57.

Dans ce cadre, et conformément à l'article L. 3312-4 du Code général des collectivités territoriales, Trivalis a obligation de procéder à l'adoption d'un règlement financier et budgétaire.

Il précise les modalités d'application au syndicat des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57.

Ce règlement a pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire (première partie du règlement).

La seconde partie porte sur les opérations pluriannuelles.

Une troisième partie décrit les règles en matière d'exécution budgétaire.
Enfin, la dernière partie a vocation à inscrire les démarches en matière de contrôle de qualité et de certificabilité (contrôle interne, contrôle allégé partenarial…).

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :
- Adopter le règlement budgétaire et financier proposé par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- Adopte le règlement budgétaire et financier proposé par Monsieur le Président

3-4 Budget 2020 Décision modificative n°1

Le budget supplémentaire 2020 a été adopté en mars dernier.
L'exécution budgétaire en cours conduit à proposer au comité syndical une décision budgétaire modificative n°1.

- ✓ ***FONCTIONNEMENT***

D'un montant total de 690 000 € en fonctionnement, la DM n°1 a pour finalité principale d'intégrer des recettes supplémentaires et de renforcer les programmes de provision en cours.
En recette, la décision modificative propose également le redéploiement des crédits entre chapitre du fait de la comptabilisation réelle des produits.

Ces changements concernent :
- Les recettes tirées de l'entente intercommunale initialement prévues au chapitre 70 et qui apparaissent en pratique au chapitre 74.
- La convention de service pour le haut de quai de l'Ile d'Yeu et l'accompagnement de la prévention par l'ADEME, inscrits à l'origine au chapitre 74 doivent être enregistrés au chapitre 75.

FONCTIONNEMENT	Recettes
013 Atténuations de charges	9 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 1 205 012,56 €
74 Dotations et participations	1 694 218,58 €
75 Autres produits de gestion courante	175 793,98 €

FONCTIONNEMENT	Dépenses
011 Charges à caractère général	1 000,00 €
014 Atténuations de produits	30 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	489 000,00 €

✓ ***INVESTISSEMENT***

En investissement, la décision modificative propose une réduction des crédits de 156 500 €.
En recette, la proposition inclut :
- Les récupérations de consignations auprès de la caisse des dépôts par suite des actualisations de certains arrêtés préfectoraux qui ont réduit les obligations de consignations.
- Les recettes d'amortissements augmentées en fonctionnement
- Une réduction des crédits d'emprunts nouveaux.

INVESTISSEMENT	Recettes
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	170 000 €
041 Opérations patrimoniales	35 000 €
16 Emprunts et dettes assimilées	- 1 172 500 €
27 Autres immobilisations financières	811 000 €

En dépense, outre l'actualisation des reprises de subventions (+16 000 €), la DM n°1 intègre des redéploiements de crédits entre les chapitres 23 et 21.

INVESTISSEMENT	Dépenses
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	16 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	35 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	- 7 530,00 €
21 Immobilisations corporelles	155 500,00 €
23 Immobilisations en cours	- 355 470,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets.
Vu l'instruction budgétaire comptable M57, notamment le tome II, titre 1 - Chapitre 3 - § 2,

Considérant le Budget Primitif 2020 adopté le 17 décembre 2019 par le comité syndical de Trivalis,

Considérant le Budget Supplémentaire 2020 adopté le 3 mars 2020 par le comité syndical de Trivalis,

Considérant l'exécution budgétaire 2020 constatée,

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical les modifications de crédits qu'il conviendrait d'apporter au Budget 2020 :

SYNTHÈSE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-156 500,00	-156 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	-156 500,00	-156 500,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	690 000,00	690 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	690 000,00	690 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	533 500,00	533 500,00

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	13 000,00	0,00	9 000,00	0,00	22 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 663 118,41	0,00	-1 205 012,56	0,00	5 458 105,85
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	43 349 808,49	0,00	1 694 218,58	0,00	45 044 027,07
75	Autres produits de gestion courante (4)	145 805,75	0,00	175 793,98	0,00	321 599,73
Total des recettes de gestion courante		**50 171 732,65**	**0,00**	**674 000,00**	**0,00**	**50 845 732,65**
76	Produits financiers	416 391,00	0,00	0,00	0,00	416 391,00
77	Produits spécifiques (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**50 638 123,65**	**0,00**	**674 000,00**	**0,00**	**51 312 123,65**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*1 966 271,27*		*16 000,00*	*0,00*	*1 982 271,27*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***1 966 271,27***		***16 000,00***	***0,00***	***1 982 271,27***
TOTAL		**52 604 394,92**	**0,00**	**690 000,00**	**0,00**	**53 294 394,92**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**870 000,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**54 164 394,92**

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	35 131 959,10	0,00	1 000,00	0,00	35 132 959,10
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 953 400,00	0,00	0,00	0,00	2 953 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 058 691,76	0,00	0,00	0,00	1 058 691,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**39 144 050,86**	**0,00**	**31 000,00**	**0,00**	**39 175 050,86**
66	Charges financières	1 624 472,17	0,00	0,00	0,00	1 624 472,17
67	Charges spécifiques (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	600 000,00		489 000,00	0,00	1 089 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**41 418 523,03**	**0,00**	**520 000,00**	**0,00**	**41 938 523,03**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*12 055 871,89*		*170 000,00*	*0,00*	*12 225 871,89*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***12 055 871,89***		***170 000,00***	***0,00***	***12 225 871,89***
TOTAL		**53 474 394,92**	**0,00**	**690 000,00**	**0,00**	**54 164 394,92**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**54 164 394,92**

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	690 094,00	0,00	0,00	0,00	690 094,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	3 000 000,31	0,00	-1 172 500,00	0,00	1 827 500,31
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 690 094,31**	**0,00**	**-1 172 500,00**	**0,00**	**2 517 594,31**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 132 781,20	0,00	0,00	0,00	2 132 781,20
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	811 000,00	0,00	811 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**2 132 781,20**	**0,00**	**811 000,00**	**0,00**	**2 943 781,20**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**5 822 875,51**	**0,00**	**-361 500,00**	**0,00**	**5 461 375,51**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*12 055 871,89*		*170 000,00*	*0,00*	*12 225 871,89*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*35 000,00*	*0,00*	*35 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***12 055 871,89***		***205 000,00***	***0,00***	***12 260 871,89***

TOTAL	**17 878 747,40**	**0,00**	**-156 500,00**	**0,00**	**17 722 247,40**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**5 813 793,77**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**23 536 041,17**

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	411 909,53	0,00	-17 530,00	0,00	394 379,53
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 608 276,83	0,00	165 500,00	0,00	1 773 776,83
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	12 848 762,12	0,00	-355 470,00	0,00	12 493 292,12
Total des dépenses d'équipement		**14 868 948,48**	**0,00**	**-207 500,00**	**0,00**	**14 661 448,48**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 857 321,42	0,00	0,00	0,00	6 857 321,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**6 857 321,42**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 857 321,42**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**21 726 269,90**	**0,00**	**-207 500,00**	**0,00**	**21 518 769,90**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*1 966 271,27*		*16 000,00*	*0,00*	*1 982 271,27*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*		*35 000,00*	*0,00*	*35 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***1 966 271,27***		***51 000,00***	***0,00***	***2 017 271,27***
TOTAL		**23 692 541,17**	**0,00**	**-156 500,00**	**0,00**	**23 536 041,17**
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						**0,00**
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**23 536 041,17**

Synthèse des opérations d'équipement modifiées :

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
1001	COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS		89 478 498,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1003	ENFOUISSEMENT TECHNIQUE		41 624 773,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1005	TRI DES EMBALLAGES		31 042 806,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1006	CENTRE DE TRANSFERT		21 151 832,86	0,00	-352 000,00	0,00	0,00	-352 000,00
1008	CSR		730 758,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			184 028 669,45	0,00	-352 000,00	0,00	0,00	-352 000,00

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :
- - Approuver les modifications de crédits qu'il conviendrait d'apporter au Budget 2020 :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- Approuve les modifications de crédits proposées par le Président.

3-5 Amortissements : application du régime de droit commun

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2311, L 2312, L 2313 et L1612-2,
Vu l'article L232-1 du Code des juridictions financières,
Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui prévoit qu'un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2020,

Vu la nomenclature M57,

Considérant qu'en application de la nomenclature M57 les amortissements sont pratiqués prorata temporis,

Considérant que Trivalis applique en 2020 la dérogation au principe d'amortissements prorata temporis pour les catégories dont le caractère est non significatif sur la production comptable prévue par la M57 pour les catégories de bien suivantes :

- Logiciels
- Films et animations vidéo
- Matériel informatique
- Mobilier et petits matériels
- Composteurs individuels
- Pavillons de compostage
- Poulaillers

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que dans le cadre de l'application de la norme comptable M57 les amortissements comptables seront traités « prorata temporis » à compter de 2020.

Il précise que certaines catégories de biens, dont l'amortissement est de courte durée et dont les montants sont individuellement limités, avaient fait l'objet de l'application du cadre de la dérogation ouverte pour les catégories de biens dont le caractère est non significatif sur la production comptable. Il ajoute que s'agissant des composteurs, cette décision s'appuyait également sur le fait que la date de mise en service est possiblement déconnectée de la date d'acquisition du bien.

Ce dispositif dérogatoire avait été acté par le comité syndical par délibération D141-COS171219 du 17 décembre 2019.

À l'aune de la mise en œuvre de la M57, il apparaît que l'application de cette dérogation au principe d'amortissements prorata temporis n'offre pas l'efficience qui était attendu.

Dans ce contexte, il propose au comité syndical de faire revenir dans le droit commun les amortissements pour les catégories de bien suivantes :

- Logiciels
- Films et animations vidéo
- Matériel informatique
- Mobilier et petits matériels
- Composteurs individuels
- Pavillons de compostage
- Poulaillers

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :
- Adopter la réintégration de la liste des biens considérés dans le champ du droit commun du principe d'amortissements prorata temporis prévu par la nomenclature M57 proposée par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- Adopte la réintégration de la liste des biens considérés dans le champ du droit commun du principe d'amortissements prorata temporis prévu par la nomenclature M57 proposée par Monsieur le Président.

3-6 Contributions : bilan des régularisations 2019

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu les statuts du Syndicat mixte départemental, syndicat d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée « Trivalis »,
Vu la délibération D082-COS230615 fixant les modalités de calcul des contributions applicables à compter de 2016,
Vu l'arrêté Préfectoral DRCTAJ/3-587 du 20 novembre 2015 portant révision des statuts de Trivalis,
Vu la délibération D164-COS181218 fixant la grille de prix applicable pour le calcul des contributions 2019,
Vu la délibération D165-COS181218 fixant le montant des contributions 2019,

Considérant l'exécution budgétaire 2019,

Considérant les tonnages comptabilisés pour chacun des adhérents,

Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder aux régularisations des contributions pour l'exercice écoulé.

Monsieur le Président rappelle que ces régularisations ont fait l'objet d'une validation préalable par l'ensemble des adhérents.

Monsieur le Président présente ensuite le tableau récapitulatif du réalisé 2019.

Il indique que le solde de chaque adhérent est calculé par la différence entre les charges enregistrées au cours de l'exercice et les contributions votées et appelées par Trivalis au cours de la même période.

Le montant des régularisations des contributions pour 2019 se répartit par collectivité comme suit (le signe « - » signifie en faveur de la collectivité adhérente) ;

RECAPITULATIF PAR ADHERENT CONTRIBUTION 2019 TTC			
Adhérent	**Voté 2019**	**Réalisé 2019**	**Solde 2019**
CC Océan Marais de Monts	1 893 969 €	1 866 733 €	- 27 236 €
CC Ile de Noirmoutier	1 276 632 €	1 288 435 €	11 803 €
CC Pays de St Gilles Croix de Vie	3 385 636 €	3 220 559 €	- 165 077 €
Challans Gois Communauté	2 492 245 €	2 309 358 €	- 182 887 €
La Roche sur Yon Agglomération	3 850 037 €	3 800 612 €	- 49 425 €
CC Vie et Boulogne	1 652 413 €	1 433 000 €	- 219 413 €
CC Pays des Achards	611 291 €	620 368 €	9 077 €
Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers Communauté	1 706 762 €	1 699 785 €	- 6 977 €
Les Sables d'Olonne Agglomération	3 663 200 €	3 638 571 €	- 24 629 €
Commune de l'Ile d'Yeu	454 550 €	420 037 €	- 34 513 €
CC Sud Vendée Littoral	3 185 027 €	3 206 209 €	21 181 €
Sycodem Sud-Vendée	1 384 143 €	1 424 556 €	40 413 €
SCOM	1 639 512 €	1 626 540 €	- 12 972 €
CC Pays des Herbiers	663 013 €	654 219 €	- 8 794 €
CC Pays de Mortagne sur Sèvre	574 731 €	532 765 €	- 41 967 €
CC Pays de St Fulgent-Les Essarts	470 053 €	463 141 €	- 6 912 €
Terres de Montaigu CC Montaigu-Rocheservière	1 143 697 €	1 144 344 €	647 €
TOTAL	**30 046 912 €**	**29 349 231 €**	**- 697 681 €**

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :
- Valider les régularisations des contributions 2019 telles que présentées par le Président.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- Valide les régularisations des contributions 2019 telles que présentées par le Président.

3-7 Constitution de provisions

1- Compte épargne temps (CET) :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2 29° et R. 2321-2 applicables par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-36 du même code, relatifs aux dotations aux provisions pour risques qui figurent parmi les dépenses obligatoires des syndicats mixtes fermés
Vu l'instruction M14 qui prévoit la constitution de provisions pour la mise en œuvre du compte épargne temps (tome 1, titre 1, chapitre 2, compte 158) couvrant les charges afférentes aux jours épargnés, soit le coût que l'établissement supporte du fait des conditions de consommation de ces droits ouverts au personnel (congés, indemnisation, prise en compte par le régime de retraite additionnelle de la fonction publique),
Vu l'instruction M57 qui prévoit la constitution de provisions pour la mise en œuvre du compte épargne temps (tome 1, titre 1, chapitre 3, paragraphe 3.1 les provisions pour risques et charges)

Considérant l'obligation de constituer des provisions dans le cadre du compte épargne temps,

Considérant l'état des jours épargnés au 31/12/2019 arrêté à 793,

Considérant le fait que ces jours ne peuvent être indemnisés ne dispense pas l'organisme de les provisionner, dès lors qu'ils constituent un coût à supporter (passif social devant être retracé en comptabilité), par exemple lié à la mise en place de personnels de remplacement

Considérant la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire formulée dans le cadre de son contrôle 2020,

Monsieur Le Président propose de constituer une provision pour permettre de retracer en comptabilité le passif social de la collectivité.

La provision initiale à constituer sur 2020 s'élève à 37 000 €

Il précise que cette provision sera actualisée annuellement au regard de la situation à la clôture de chaque exercice.

Il sollicite ainsi l'autorisation du comité syndical pour procéder à ces actualisations annuelles sous réserve de la disponibilité des crédits régulièrement inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- Décide d'entériner la proposition de constitution d'une provision initiale de 37 000 €.
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux actualisations annuelles telles que proposées par le Président et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2- Provisions pour créances irrécouvrables :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2 29° et R. 2321-2 applicables par renvoi des articles L. 5711-1 et L. 5211-36 du même code, relatifs aux dotations aux provisions pour risques qui figurent parmi les dépenses obligatoires des syndicats mixtes fermés
Vu l'instruction M14 qui prévoit la constitution de provisions (tome 1, titre 1, chapitre 2, compte 158)
Vu l'instruction M57 qui prévoit la constitution de provisions (tome 1, titre 1, chapitre 3, paragraphe 3.1 les provisions pour risques et charges)

Considérant l'obligation de constituer des provisions pour couvrir le risque de recettes dont la perception est douteuse et incertaine,

Considérant l'état des restes à recouvrer auprès des entreprises Recovco Affimet et Prolifer Recycling et de la situation de ces entreprises placées en situation de liquidation judiciaire,

Considérant la recommandation de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire formulée dans le cadre de son contrôle 2020,

Monsieur Le Président propose de constituer une provision pour couvrir le risque de non-perception des titres de recettes émis à l'encontre des sociétés Recovco Affimet et Prolifer Recycling.

La provision à constituer sur 2020 s'élève à 41 378.05 €

Il précise que cette provision sera actualisée annuellement au regard de la situation à la clôture de chaque exercice.

Il sollicite ainsi l'autorisation du comité syndical pour procéder à ces actualisations annuelles ou à la constitution de provisions nouvelles dans le cadre de circonstances similaires sous réserve de la disponibilité des crédits régulièrement inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
- Décide d'entériner la proposition de constitution d'une provision de 41 378.05 € pour Couvrir le risque de non-perception des titres de recettes émis à l'encontre des sociétés Recovco Affimet et Prolifer Recycling
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux actualisations annuelles et à la constitution de provisions nouvelles dans le cadre de circonstances similaires dans les conditions proposées par le Président et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3-8 Simulateur « web contributions »

Trivalis, pour aider les collectivités adhérentes à suivre leur exécution des contributions annuelles, a développé une nouvelle application de simulation du réalisé.

Le simulateur est présenté au comité syndical préalablement à sa mise en service dans les prochains jours.

► **Information**

Monsieur Grasset souligne l'importance de travailler en toute transparence avec les collectivités adhérentes.

Monsieur Grasset demande s'il y a des remarques ou des questions sur cette partie finances.

4 – Technique

4-1 PARTIE TRAITEMENT

4-1-1 Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter et du permis de construire d'une unité de production de CSR issu des refus des unités de tri-compostage des ordures ménagères sur Trivalandes

Monsieur Grasset indique que comme évoqué dans son introduction, l'objectif n'est pas de présenter le dossier du CSR dans son détail. Il s'agit d'une information sur la délibération prise lors du bureau du 13 octobre sur le dépôt de la Demande d'Autorisation d'Exploiter et du permis de construire pour le projet de construction d'une unité de production de CSR à TRIVALANDES à partir des refus de compostage issus des TMB. Ce dossier sera évoqué plus en détail ultérieurement.

4.1.1.1 Contexte

Trivalis projette l'aménagement d'un module de production de CSR à partir des refus de tri primaires issus des usines de tri-compostage de Trivalandes et Trivalonne, mais aussi des deux autres usines ligériennes que sont Pornic et Bourgneuf-en-Mauges.

Ce projet est intégré au Marché Global de Performances relatif à l'exploitation de l'usine de tri-compostage de Trivalandes, attribué en janvier 2018 jusqu'en mars 2026.
Trivalis exploite deux usines de tri-compostage des ordures ménagères d'une capacité respective de 33 000 tonnes et 55 000 tonnes / an, soit la production de 500 000 habitants par an :

- Ces usines recyclent environ 45 % des tonnages entrants par compostage ;
- Il en ressort 55 % de déchets de diverses natures (plastiques non recyclables, textiles usagés, matériaux souillés...) qui sont actuellement enfouis dans des centres de stockage (essentiellement à Saint-Christophe-du-Ligneron, Sainte Flaive-des-Loups).

Objectif de Trivalis :

- Produire du CSR à partir de ces déchets résiduels ;
- L'acheminer ensuite vers des usines de valorisation énergétique à haut PCI, permettant d'alimenter des installations industrielles (cimenteries, papeteries, etc.) ou des projets plus locaux (réseaux de chauffage urbain, serres agricoles, piscines...) et de produire de l'électricité injectable dans le réseau public ;
- Réduire par conséquent notablement le tonnage de déchets ultimes à mettre en enfouissement.

4.1.1.2 Enjeux

Le développement d'une filière CSR de refus de TMB répond à trois grands enjeux majeurs :

- Augmenter la part de valorisation matière des déchets aujourd'hui enfouis ;
- Maitriser les augmentations financières liées à la TGAP et aux coûts d'exploitation des ISDND ;
- Prolonger les capacités de stockage en ISDND.

L'engagement vers le CSR découle d'une véritable stratégie politique à moyen voire à long terme ; en effet, les coûts immédiats sont défavorables au CSR par rapport à l'enfouissement et à l'incinération.

4.1.1.3 Tonnages entrants et bilan matière

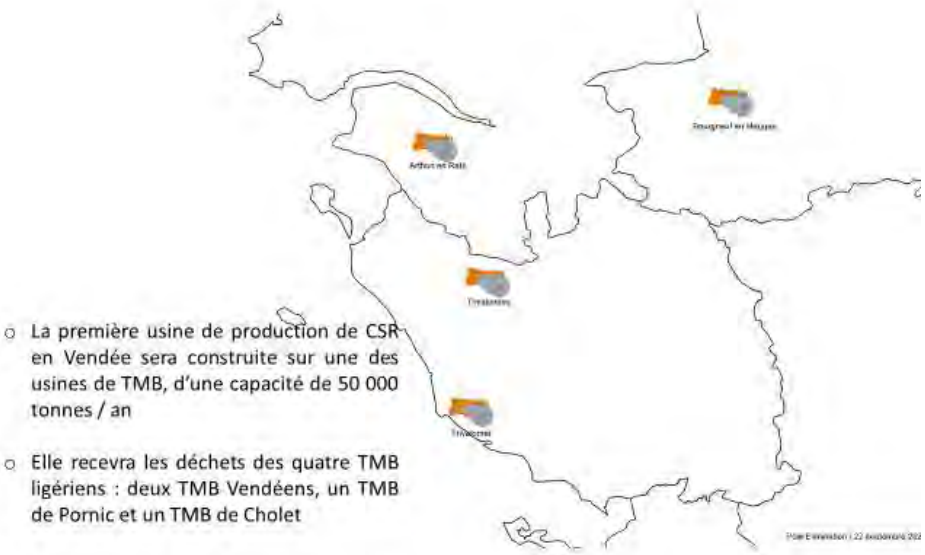

- Tonnages entrants :
  - **TRIVALIS : 35 000 tonnes**
  - **Valor3E : 8 500 tonnes**
  - **Pornic : 6 500 tonnes**

Les deux collectivités partenaires (Pornic Agglo et Valor3E) ont donné leur accord de principe sur ce projet.

- Bilan matière :
  - **14 900 tonnes / an de CSR**
  - **2 600 tonnes de métaux ferreux et non ferreux**
  - **10 000 tonnes de perte-matière**
  - **23 000 tonnes de résidus à enfouir**

L'engagement contractuel (signé en 2017) avec la société Véolia qui est titulaire du marché de construction et d'exploitation de cette unité, porte sur les 14 900 tonnes / an de CSR et les 23 000 tonnes de résidus à enfouir. Cela garantit Trivalis sur les performances de l'usine.

Monsieur Grasset souligne l'importance du projet par rapport à l'évolution de la TGAP. Il permettra de réduire l'enfouissement de près de 25 000 tonnes, cela n'est pas négligeable.

Monsieur Grasset ajoute que des discussions sont en cours sur l'exutoire de ces CSR avec un industriel vendéen. Ce dernier pourrait récupérer la totalité des CSR y compris des tonnages de bois de classe B des déchèteries. L'Ademe est associée à ce travail.

Monsieur Grasset précise que dans le cadre du projet présenté, l'Ademe apporte son soutien à hauteur d'un peu plus de 3 M€. Cela confirme l'intérêt de présenter les projets de Trivalis à ces organismes.

Le projet sera réalisé sur une partie de bâtiment non exploitée à ce jour, qui sera démolie et reconstruite pour recevoir le process.

Plan d'implantation du projet

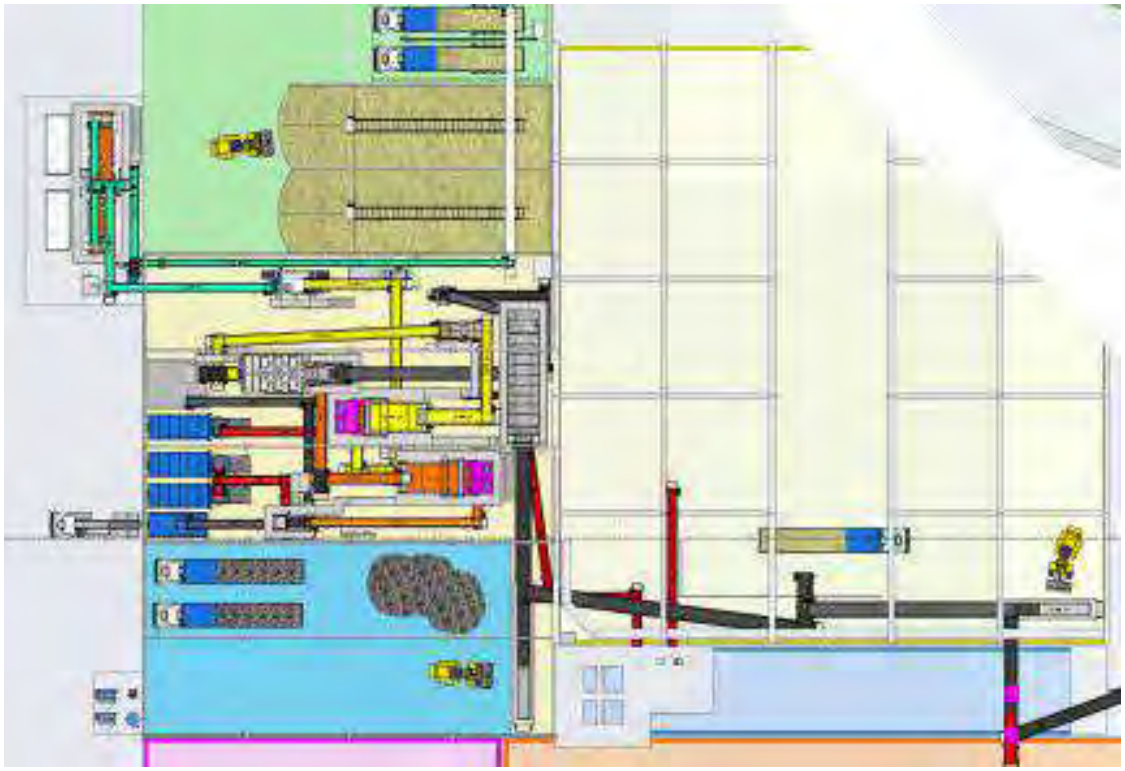

12520 m²

B10
B7
ISDND
PROJET
B6
B5
B4
B3
B1
B2

4.1.1.4 Raisons essentielles du choix du site

- Présence d'une usine de TMB existante sur laquelle sont produits près de la moitié des tonnages de refus primaires servant à la préparation du CSR (économie de transport) ;
- Présence d'une partie des infrastructures de gestion des déchets (accès, pont-bascule, locaux du personnel) ;
- Présence d'une réserve foncière de 6 000 m² permettant l'implantation du module CSR dans l'enceinte du site de traitement des déchets.

➢ **Ce projet s'inscrit dans le Plan Régional de gestion des déchets élaboré et adopté par la Région à l'automne 2019 ainsi que dans la Loi de Transition Énergétique qui stipule que les tonnages de déchets enfouis doivent être divisés par deux à l'échéance 2025 par rapport à 2010.**

4.1.1.5 Plan d'implantation

Unité à 48 000 t/an

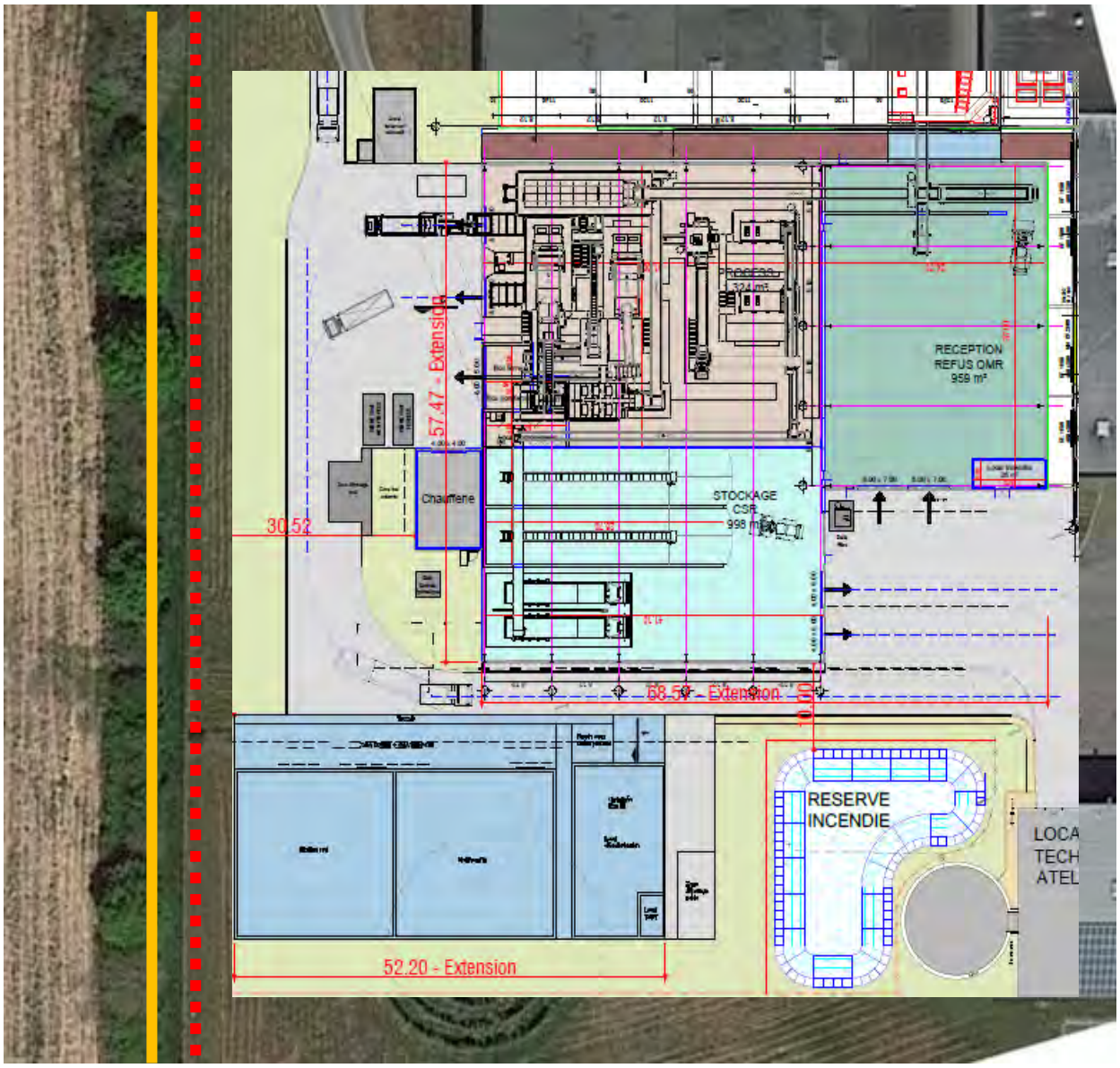

Eléments de construction principaux

- Zone de réception des refus primaires en vrac
- Zone process comprenant :
  . trommel
  . granulateur
  . tri optique d'extraction des PVC
  . overband d'extraction des ferreux
  . tri aéraulique
- Zone de stockage aval pour chargement des camions FMA
- Biofiltre dédié au traitement de l'air

Éléments de construction principaux :
- Projet partant sur une construction neuve
- Biofiltres placés au sud donc possibilité d'extension à l'ouest
- Création d'une allée au nord séparant les deux bâtiments (renforcement de la sécurité incendie)
- Facilitation de la circulation par la suppression des poteaux au sol
- Process 48 000 t nominal

Il est souligné, que cette unité n'est pas une unité de valorisation mais une unité de production et de séparation des matériaux.

Monsieur Grasset rappelle qu'à l'origine, les CSR étaient prévus pour les cimentiers mais Trivalis espère pouvoir travailler plutôt sur des chaudières industrielles.

4.1.1.6 Bilan énergétique en première approche

Le bilan a été réactualisé avec le bureau d'études. Il n'a pas été réalisé par un thermicien agréé mais il permet de donner une tendance. Le bilan énergétique du CSR s'avère plus intéressant que ce que l'on pouvait estimer lors des premières études effectuées en 2015 / 2016.

- **Besoins en énergie**
  - Fonctionnement de l'usine, transport… : 10 750 Mwh / an

- **Production d'énergie**
  - Valorisation énergétique des CSR (cimenteries) : 74 400 MWh / an

La production d'énergie est sept fois supérieure au besoin en énergie nécessaire à la production et au transport de cette même énergie via le CSR.

L'énergie résiduelle disponible pour la chaudière ou la cimenterie s'élève à environ 63 600 Mwh.
Le CSR est une source d'économie d'énergie importante pour éviter le recours à l'énergie fossile.

- **Bilan gaz à effet de serre (climat)**
  - Économie de 19 000 tonnes de CO2 / an par rapport à l'enfouissement.

4.1.1.7 Investissement

	Unité de CSR à 48 000 tonnes
Études APD : module CSR 45-47 000 t/an	701 127,02 €
Dossier ICPE	36 090,85 €
Étude APD CSR modificatif	522 649,00 €
Études d'exécution	403 764,19 €
Terrassements et VRD	470 700,00 €
Démolition	110 000,00 €
Génie Civil	2 803 317,42 €
Équipements processus	6 405 165,60 €
Équipements manutention/convoyeurs	1 849 229,61 €
Équipements gestion et traitement air	1 419 709,52 €
Électricité et contrôle commande	1 034 580,12 €
Mise en service	293 262,21 €
Prise risque Véolia	- 100 000,00 €
Travaux énergie BioChaude	100 000,00 €
Moins-value process crible vibrant	- 260 000,00 €
Conformité arrêté du 06/06/2018	- €
TOTAL	**15 789 595,54 €**

➢ Ce projet est soutenu financièrement par l'ADEME à hauteur de 3 059 000 € HT.

Monsieur Grasset précise qu'un courrier sera adressé à l'Ademe afin de solliciter, dans la cadre du plan de relance, des soutiens financiers supplémentaires.

Monsieur Bouillaud 6ème Vice-président en charge de l'innovation, du CSR et de l'énergie ajoute que la Loi de Transition Énergétique impose la valorisation énergétique mais que le CSR est aussi un pari sur l'avenir en envisageant une valorisation énergétique locale. Il souligne que les cimenteries sont très exigeantes sur le taux d'humidité (15 %) alors que la chaudière industrielle accepte un taux d'humidité d'environ 35 %. L'inconnu reste le coût de rachat du CSR. Il ajoute qu'un potentiel énorme existe sur le tout-venant de déchèteries qui est beaucoup plus sec. Un travail important reste à réaliser sur la fabrication de CSR à partir de tout-venant de déchèteries.

Monsieur Grasset conclut en rappelant que l'intérêt pour le syndicat, et donc ses adhérents, réside dans la réduction de l'enfouissement et les économies réalisées sur les coûts liés à la TGAP. Le CSR constitue un levier important prévu par la loi pour réduire l'enfouissement.

4.1.1.8 Calendrier prévisionnel

- **Novembre 2020** : Dépôt du DDAE et du PC
- **Mai 2021** : Fin de l'instruction du dossier par les services de l'Etat
- **Juillet / août 2021** : Enquête publique
- **Octobre / novembre 2021** : Obtention de l'arrêté d'autorisation d'exploiter
- Mise en service de l'installation au premier trimestre 2023

Le Bureau du 13 octobre a décidé d'autoriser le Président à déposer le DDAE et le PC de cette unité de production de CSR sur une base de 50 000 tonnes / an.

► **Information**

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions à ce stade. Cette présentation permet de bien comprendre les enjeux du CSR pour l'avenir.

4-1-2 Vente alphablocs – ancien centre de transfert de l'Ile d'Yeu

Trivalis a mis en place des murs mobiles en septembre 2019 en remplacement des anciens alphablocs présents depuis la mise en service du centre de transfert en 2012 :

- Pour des raisons de sécurité (les alphablocs n'étant pas spités au sol) ;
- Pour un gain de place dans les alvéoles de stockage.

Dans le cadre de la construction de son nouveau centre technique municipal, les services de la mairie de l'Ile d'Yeu ont émis le souhait de récupérer les alphablocs. Une proposition financière à hauteur de 15 000 € a été transmise à la mairie en juin 2020 et une validation des services financiers de la mairie a été transmise mi-septembre à Trivalis.
Ces équipements ne sont désormais plus utiles à Trivalis et leur vente peut être envisagée pour un montant de 15 000 €, calculé sur la base de la vétusté des alphablocs.

Le Bureau du 13 octobre a décidé d'autoriser le Président à procéder à la vente des anciens alphablocs à la mairie de l'Ile d'Yeu.

► **Information**

4-1-3 Trivalonne – état d'avancement des négociations concernant des modifications d'exploitation

Trivalis a engagé des discussions avec la société URBASER, exploitant l'usine de tri-compostage de TRIVALONNE (33 000 tonnes / an), s'agissant des aspects suivants :

Incorporation dans les ordures ménagères de 600 à 900 tonnes de papiers triés (erreurs de tri) provenant de VENDÉE TRI. L'incorporation de tonnes de papiers triés répond à des difficultés de reprise sur la filière. Il est aujourd'hui nécessaire de payer environ 25 € / tonne pour un envoi vers l'Espagne. Il est donc plus cohérent de transformer ce flux impropre pour une valorisation locale.

- Cette incorporation permettrait d'aider à structurer le compost et réduire la production de lixiviats au sein de l'usine ;
- En effet, il est constaté depuis l'extension des consignes de tri des emballages en 2017 une réduction du volume d'OMR mais aussi une augmentation de la proportion de déchets biodégradables qui représentent désormais 42% en moyenne de la composition des déchets contre 1/3 auparavant.

- **Augmentation du tonnage d'ordures ménagères entrantes de 2 000 tonnes / an, portant la capacité d'accueil à 35 000 tonnes / an**
  - Les travaux de modernisation effectués en 2019 ont permis de fluidifier et améliorer le traitement des OMR ;
  - Par conséquent, une augmentation des tonnages d'OMR à traiter au sein de l'usine est désormais envisageable à concurrence de 2 000 tonnes / an ;
  - Cette nouvelle organisation permettrait de réduire le tonnage d'OMR brutes évacué vers l'enfouissement et notamment l'ISDND du Tallud-Sainte-Gemme.

Les axes de négociation proposés aux Elus sur ces deux sujets sont les suivants :

- Trivalis ne doit pas subir d'impact financier concernant l'envoi du flux papiers triés de VENDÉE TRI vers Trivalonne. En effet, ces papiers sont actuellement valorisés en Espagne, à un prix négatif mais avec soutien CITEO ;
- L'apport de 2 000 tonnes d'OMR supplémentaires doit apporter une économie financière globale à Trivalis.

Un projet d'avenant sera, sous réserve d'un aboutissement de cette négociation avec URBASER, soumis à la Commission d'Appel d'Offres et au bureau du mois de novembre prochain.

► **Information**

Une présentation informative des projets en cours est effectuée.

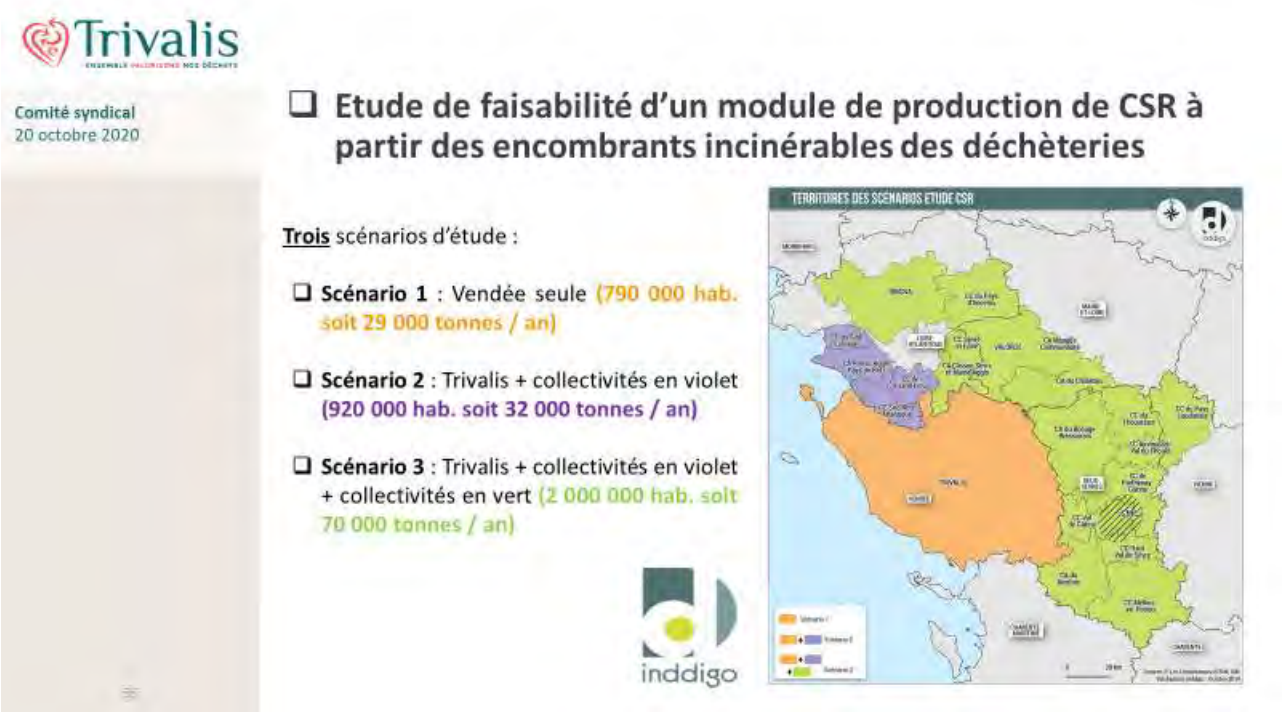

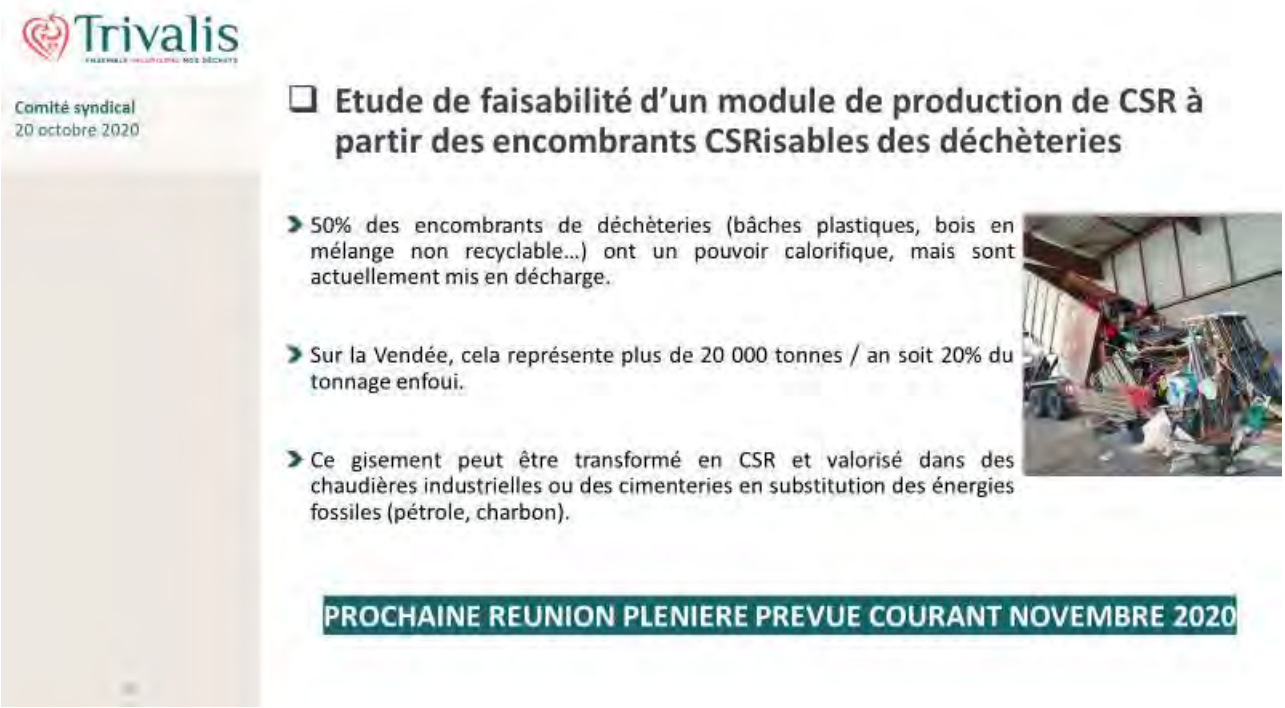

Monsieur Grasset précise que le projet est au stade de l'étude. L'objectif est de sortir le tout-venant de déchèteries afin d'éviter de l'enfouir et ainsi valoriser au mieux les déchets. Élargir l'origine des apports permet d'optimiser le projet.

Trivalis

Comité syndical
20 octobre 2020

❑ Etude de faisabilité d'une extension sur Vendée Tri

- Vendée Tri dispose d'une capacité « technique » de tri de 37 000 à 38 000 tonnes d'emballages / an et d'une capacité « nominale » de 30 000 tonnes / an.
- Le flux d'emballages est en constante augmentation depuis 2014 et devrait dépasser 39 000 tonnes en 2020.
- Lancement d'une étude visant à définir plusieurs scénarii d'extension des capacités de Vendée Tri pour le futur contrat en 2024.
- Démarrage de l'étude en début 2021 pour 6 mois.

L'étude permettra de définir dans quelles conditions il sera nécessaire de réorganiser l'équipement de traitement pour augmenter les capacités et dans quelles mesures.

Monsieur Grasset souligne l'intérêt de consolider juridiquement l'entente intercommunale, voire d'étudier d'autres montages juridiques pour répondre au mieux à ce projet (SPL, société de projet…).

Monsieur Grasset ajoute qu'une demande de subvention de l'étude a été formulée auprès de l'Ademe. Cette subvention pourrait couvrir 70 % des dépenses d'études.

Trivalis

Comité syndical
20 octobre 2020

❑ Construction Centre de transfert La Boissière-de-Montaigu

- **Démarrage premiers travaux de défrichage des parcelles** : le 13 mai 2020
- **Accord de CITEO de maintenir la subvention exceptionnelle sur la case papiers (350 000 €)** sous réserve de l'envoi des premières factures de travaux d'ici le 30 juin 2020
- **Mise en service** : le 1er avril 2021
- **Périmètre d'apport** : CC du nord-est vendéen

Ce projet finalisera le maillage du département.

Trivalis

Comité syndical
20 octobre 2020

❑ Usines de Tri-Compostage

❯ *TRIVALANDES*

- **MSI des travaux de modernisation validée le 30/09/2020**
- Validation des performances contractuelles

❯ *TRIVALONNE*

- **Discussions en cours**
  - Incorporation au process de papiers triés (erreurs de tri)
  - Augmenter le tonnage d'OM entrantes de 33 000 à 35 000 t / an

Trivalis

Comité syndical
20 octobre 2020

❑ Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) : étude de faisabilité d'une valorisation électrique des biogaz

- Production de biogaz dont la chaleur dégagée par la combustion en BioChaude est valorisée directement par réchauffage des lixiviats des lagunes avant traitement.

ISDND Sainte-Flaive-des-Loups

- Système de valorisation des biogaz partiel (valorisation de chaleur uniquement)

ISDND Tallud-Sainte-Gemme

- Projet d'installation de moteurs électriques produisant 1,33 Mwe soit la production d'environ 2 000 foyers / an
  - investissement de 2,5 M€ HT
  - Charges de fonctionnement annuelles (3 sites) : 513 645€
  - Amortissements et intérêts : 230 332 €
  - Recettes revente électricité : 1 149 397 €
  - **Bilan financier : + 405 420 €**

ISDND Saint-Christophe-du-Ligneron

Le bilan financier est garanti pendant douze ans.

Ce projet concerne trois des quatre ISDND gérées par Trivalis : Tallud-Sainte-Gemme, Sainte-Flaive-des-Loups et Saint-Christophe-du-Ligneron. La production de biogaz sur l'ISDND des Pineaux est insuffisante pour mettre en place le système.

Ce projet s'appuie sur un arrêté paru en septembre 2019 dans lequel l'État s'engage à valoriser électriquement à hauteur de 60 MW en France, les biogaz issus de petites installations de stockage.

La réalisation du projet est envisagée en 2021.
Les démarches administratives sont relativement lourdes.
Trivalis a reçu l'accord du ministère le 19 octobre dernier. Le retour de GRDF est attendu sur l'intérêt de détourner ce gaz vers le réseau gaz naturel ainsi que l'accord d'ENEDIS, avant de lancer les travaux.

Monsieur Grasset indique que cela représentera de nouvelles recettes pour le syndicat si le projet abouti.

5 – Communication-Prévention

5-1 Actions de communication départementales

5-1-1 Trivalis au Vendée Globe

Monsieur Grasset indique qu'au niveau des exposants, il semble y avoir quelques difficultés en particulier au niveau du tri des déchets. Il pense qu'il y a des enjeux pour demain, sur les salons, à sensibiliser les exposants au tri des déchets. La brigade verte présente sur le salon sensibilisera les exposants.

Monsieur Grasset mentionne qu'il a demandé une modification de l'orientation du stand car il manquait de visibilité. Le stand est agréable et la roue de la fortune est plutôt bien placée sur le parcours des visiteurs du village du Vendée Globe.

Après 2016, Trivalis revient en force au Vendée Globe 2020-2021. Un partenariat est renouvelé avec la Saem Vendée Globe. Cette année, Trivalis apporte une subvention de 15 000 € à l'organisateur. En contrepartie, le syndicat bénéficie de son logo sur 50 000 gobelets réutilisables et de deux espaces de communication : un chapiteau de 5x5 m, situé à l'entrée du Village, pour présenter Trivalis et inviter à la réflexion autour de la réduction des déchets et de la pollution marine. La

La Saem a exigé que le public ne reste pas statique sur l'espace. Dans ce cadre, une communication visible de loin a été mise en œuvre. Un second espace, dans la zone des partenaires-sponsors, de 3x3 m abrite la Roue du tri prêtée gracieusement par Cyclad, syndicat mixe de collecte et de traitement basé à Surgères à l'Est de la Charente Maritime. Cette animation, sur le principe de la roue de la fortune, permet d'échanger avec les visiteurs sur leur geste de tri et sur la réduction des déchets. Les visiteurs apportant des bonnes réponses repartent avec un sac de course « *Je réutilise un peu beaucoup passionnément à la folie* ». Les plus jeunes se voient remettre un document à colorier comportant également des jeux. Monsieur Grasset précise que si cette action fonctionne bien, Trivalis réalisera une ou deux roues du tri qui pourraient être mises à disposition des collectivités adhérentes lors d'événements.

En plus, Trivalis :

- Déploie une brigade verte : des agents, tous habillés du même ciré vert, pour animer les espaces et sensibiliser le public. Le nombre des agents de la brigade verte sera fonction du public présent (minimum 2, maximum 6) ;
- A fait installer 30 bacs collecteurs bi-flux sur le Village, avec une signalétique réalisée par la Saem du Vendée Globe ;
- Fait réaliser deux caractérisations d'ordures ménagères, indicateurs utiles pour la Saem qui prépare une nouvelle édition plus vertueuse.

► **Information**

5-1-2 Portes-Ouvertes à VENDÉE TRI

5-1-2-1 Bilan de la Semaine du Développement Durable

Traditionnellement au printemps, la Semaine du Développement Durable a été reportée en septembre, en raison de la crise sanitaire. Trivalis s'est adapté et a organisé des Portes-Ouvertes à VENDÉE TRI, du samedi 19 au 26 septembre. Dix créneaux de visites étaient proposés, pour des groupes de 36 personnes maximum, au lieu des 47 habituelles, mesures sanitaires obligent. Au total, ce sont 236 visiteurs qui se sont déplacés à La Ferrière pour voir ce que deviennent nos emballages une fois collectés, soit un taux de remplissage de 55 %. Ces visiteurs ont entendu également des messages sur la nécessité de réduire les emballages. Les visiteurs ont été satisfaits de leur visite, comme toujours.

5-1-2-2 Organisation de visites pour la Semaine de la Réduction des déchets

La Semaine européenne pour la réduction des déchets est prévue du 21 au 28 novembre prochain. Le syndicat proposera aux Vendéens des Portes-Ouvertes pour visiter VENDÉE TRI et aussi, être sensibilisés à la réduction des emballages. Pendant cette semaine, 16 créneaux seront ouverts pour les visiteurs, soit un potentiel de 576 places. La publicité sera limitée à l'envoi d'un communiqué à la presse, à une information sur Facebook et sur trivalis.fr

NDLR 15/10/2020 : visites annulées du fait de la crise sanitaire en Vendée

► **Information**

5-1-3 Lancement d'un sondage auprès des Vendéens

Dans le cadre du projet d'une grande campagne de communication en 2021, Trivalis sollicite, cette fin d'année, un institut spécialisé pour réaliser un sondage d'opinion auprès d'un échantillon de Vendéens. Les questions apporteront des réponses sur le comportement des usagers en matière de tri, de réduction, de réemploi. Un échantillon de 300 à 500 foyers vendéens sera sondé au travers de 15 à 20 questions. Afin de voir l'évolution des comportements, l'étude pourra être reconduite plusieurs années de suite, pour constituer, in fine, un baromètre. La consultation pour ce sondage est en cours. L'analyse des offres est en cours.

Monsieur Grasset indique qu'il est important de connaitre le comportement des Vendéens afin d'adapter la communication du syndicat et les moyens de prévention.

► **Information**

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions.

5-2 Actions de prévention départementales

5-2-1 Programme Zéro Déchet en actions

Pour sensibiliser les Vendéens à la réduction des déchets, et notamment des emballages, un programme d'actions défini et mis en place avec les collectivités se concrétise.

Ce programme comprend tout d'abord une action auprès des commerçants : ***Mon commerçant Zéro Déchet.*** L'objectif de cette opération est de sensibiliser ces professionnels à la réduction des déchets et les inciter à proposer des produits en vrac et à accepter les contenants de leurs clients.

Concrètement, des agents de Trivalis, des bénévoles de Zero Waste Vendée, des citoyens sensibilisés au zéro déchet bénéficieront de formations pour aller à la rencontre de leurs commerçants. Ils leur proposeront de se mobiliser pour la réduction des emballages en signant une charte pour une période de 6 semaines comprenant 6 engagements :

- J'accepte les contenants de mes clients,
- Je les questionne avant de distribuer des produits à usage unique,
- Je propose mes produits sans emballage,
- Je mets en place une consigne sur les emballages durables,
- Je fidélise mes clients engagés en proposant une remise ou un cadeau vertueux,
- Je réclame des emballages consignés et réutilisables auprès de mes fournisseurs.

Les commerçants pourront également apposer sur leur vitrine l'autocollant précisant qu'ils acceptent les sacs à vrac et les boîtes propres de leurs clients.

Monsieur Grasset indique qu'il a demandé que cette action soit conduite en lien étroit avec les collectivités. La situation est parfois compliquée pour les commerçants en raison de la COVID-19. Il est important que cela ne soit pas pris comme une contrainte.

Une interface numérique a été créée sur trivalis.fr afin que les démarcheurs puissent renseigner les nom et adresse des commerçants, qu'ils ont rencontrés, engagés dans la démarche, ceci pour éviter que les commerçants soient sollicités plusieurs fois.

En amont de l'action terrain, Trivalis a proposé une rencontre avec les élus et les techniciens des collectivités adhérentes à Trivalis pour présenter dans le détail l'opération et voir de quelle manière elle pouvait s'articuler avec les actions déjà mises en place par les collectivités.

De plus, en partenariat avec la CCI et la CMA, un dépliant ***Vers la fin de plastique à usage unique*** va être envoyé à l'ensemble des commerçants de Vendée pour les informer sur la réglementation en lien avec la réduction des déchets et leur proposer des solutions alternatives mises en place par des commerçants vendéens.

Des ***ateliers 0 déchet*** sont également proposés aux collectivités, pour leurs habitants, afin d'apprendre à ces derniers à fabriquer des produits naturels limitant la production d'emballages. Les 3 thématiques retenues pour ces ateliers sont :

- Beauté et hygiène du corps : fabrication d'un déodorant solide et d'un baume à lèvre
- Entretien de la maison : fabrication d'un nettoyant multi-usage et de lessive liquide
- Cuisine et courses : création d'une éponge et d'un emballage réutilisable

La majorité des collectivités adhérentes a souhaité bénéficier de ces ateliers. Ils sont gratuits pour les collectivités vendéennes et facturés à hauteur de 76 € pour les collectivités de l'entente intercommunale.

Différents supports de communication sont mis à la disposition des collectivités pour assurer la promotion des ateliers par voie d'affichage et sur les réseaux sociaux (affiches, articles, photos).

Les habitants peuvent s'inscrire directement à partir du site de trivalis.fr. Le nombre de place est limité à 15 personnes par atelier (durée 1 h 30).

Les ateliers ont beaucoup de succès. Des listes d'attentes ont été créées.

Monsieur Calonnec indique qu'il est envisagé de réaliser des vidéos de ces ateliers. Elles seront mises en ligne sur trivalis.fr.

Il est mentionné que des tutos ont été réalisés pendant la période du confinement et mis à disposition sur l'Instagram de Trivalis.

Des ***conférences*** animées par des auteurs de livres sur le zéro déchet ont également débuté pour inciter au changement de comportement :

- Jeudi 17 septembre, Jérémie Pichon, *Challans Gois Communauté*
- Samedi 22 septembre, Julie Bernier, *CC Ile de Noirmoutier*
- Samedi 26 septembre, Jérémie Pichon, *CC Saint-Fulgent-Les Essarts*
- Vendredi 6 novembre, Jérémie Pichon, *CC Pays de Saint-Gilles Croix-de-Vie*
- Vendredi 20 novembre, Monica Da Silva, *Sycodem-Sud-Vendée*
- Vendredi 18 décembre, Jérémie Pichon, *Terres de Montaigu*
- *Date à déterminer*, Jérémie Pichon, *Les Sables Agglomération*

Monsieur Grasset demande si des délégués ont assisté à ces conférences.
Madame Boulineau a participé à la conférence de Jérémie Pichon. Elle a beaucoup apprécié son intervention. Elle l'a trouvé pédagogue avec une pointe d'humour. Elle invite tous les délégués à y assister.

Monsieur Carvalho indique qu'ils l'ont accueilli sur le Pays de Saint-Fulgent. Il confirme le propos de Madame Boulineau. La démarche personnelle de Jérémie Pichon est impressionnante.

Pour compléter ce programme, le Conseil Départemental avait également été sollicité pour diffuser, dans ***le Journal de la Vendée, une planche de recettes Zéro Déchet***. Elle sera imprimée et encartée dans l'édition de décembre. 364 000 exemplaires seront diffusés. Trivalis prend financièrement en charge l'édition et le conseil départemental, la diffusion.

► **Information**

5-2-2 Stand Tous au jardin

De juillet à septembre, 20 animations ***Tous au jardin*** ont été menées en déchèterie. Le stand présentait les techniques de compostage, broyage, paillage, tressage, afin de et réduire les végétaux apportés en déchèterie.

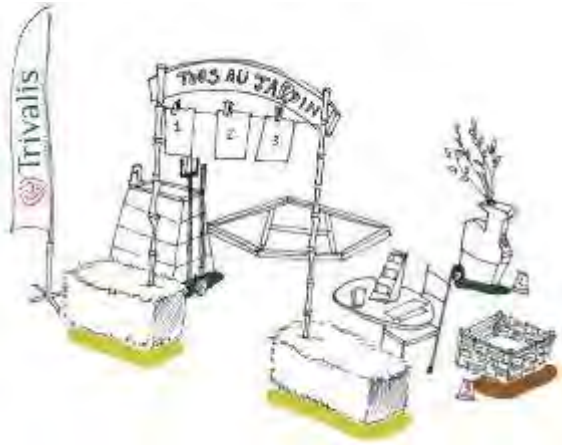

Le stand a été fréquenté en moyenne par 15 personnes par demi-journée. Ces rencontres directes avec les habitants ont permis d'échanger sur leurs pratiques et d'adapter les solutions de réduction des végétaux en fonction des pratiques qu'ils avaient déjà mises en place et de la surface de leur terrain. Par exemple, beaucoup de citoyens compostent mais sont réticents pour adopter la tonte mulching.

Malgré la communication effectuée en amont par les collectivités accueillantes (journal local, site de la collectivité, affiches), peu de personnes se sont déplacées spécifiquement pour venir voir le stand. En revanche, des usagers ont profité de leur passage en déchèterie pour s'informer.

Un bilan a été envoyé à chacune des collectivités. De manière générale, la déchèterie n'apparait pas être le lieu le plus adapté pour proposer des solutions de réduction des végétaux. En revanche, la reproduction de cette animation, lors d'événements nature ou sur des sites comme des jardins partagés, est envisagée.

► **Information**

5-2-3 Communication sur le réemploi

Une campagne de communication sur le réemploi est lancée avec le soutien d'Éco-Mobilier. Les frais de conception sont à la charge du syndicat. Elle permet notamment d'annoncer les Journées de la Réparation qui se déroulent dans les recycleries de Vendée.
La première période de diffusion correspondait à la Journée de la Réparation qui s'est tenue le 23 septembre à la Valorétrie de Boufféré. Elle s'est traduite par la diffusion de spots radio et d'affiches.

Les prochaines journées de la réparation :
2020 : vendredi 6 novembre, Emmaüs à Essarts-en-Bocage
2021 : mai - Recyc'la vie de Soullans / Septembre - La recyclerie de Vendée Grand Littoral / novembre - Emmaüs Saint-Michel-le-Cloucq

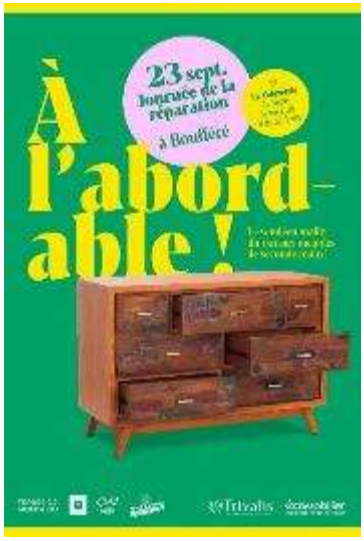

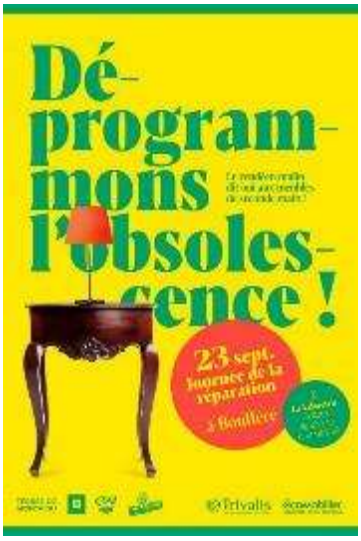

Monsieur Grasset souligne que ces journées sont bien perçues par les habitants qui apprécient de rencontrer des artisans. Ces journées permettent de découvrir de nouveaux talents ou jeunes entreprises présents sur notre territoire.

Il est ajouté qu'elles permettent aussi de faire connaitre les recycleries de Vendée.

► **Information**

5-2-4 Plantation Génération Éco-Responsable au Puy du Fou

L'arbre est le thème de l'édition 2019-2021 du label Génération Éco Responsable. Ainsi, des arbres ont été remis aux 65 lauréats en février. Le mercredi 2 décembre, une opération de plantation est organisée sur le site du Puy du Fou avec le concours de la Chambre d'Agriculture.

Les invités :
65 écoles labellisées (2 élèves, le directeur, le référent) = 260
+ partenaires DSDEN, MFR, DEC, CD + élus de Trivalis = 100
+ maires des communes des écoles labelisées = 65

La liste des écoles est jointe en annexe

Madame Boulineau demande si l'action sera reconduite.

Il est répondu par l'affirmatif.

► **Information**

5-3 Agenda

Réunions de bureau		
Mardi 10 novembre	10 heures	Trivalis
Mardi 8 décembre	10 heures	Trivalis
Réunion de comité syndical		
Mardi 17 novembre	9 h 30	Trivalis
Mardi 15 décembre	9 h 30	Trivalis
Commissions		
CAO		
Mardi 10 novembre	À préciser	Trivalis
Mardi 8 décembre	À préciser	Trivalis
Commission gestion		
Mardi 3 novembre	14 h 30	Trivalis
Autres événements		
Jeudi 26 novembre	À préciser à Trivalis	Réunion des techniciens
Mercredi 2 décembre	14 heures au Puy du Fou	Cérémonie Génération Éco Responsable plantation de 130 arbres avec les 65 écoles labellisées
Mardi 8 décembre	14 heures à Trivalis	Conférence Entente Intercommunale

Monsieur Grasset indique qu'en fonction des agendas, des commissions communication-prévention et technique seront programmées sous la conduite respective de Madame Besse 3ème Vice-présidente chargée de la communication, de l'évènementiel et de la prévention et Monsieur Pageaud 4ème Vice-président chargé de la Technique.

7 – Questions diverses

Prochain comité syndical le 17 novembre 2020

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions.

Madame Besse a une interrogation concernant les pneus. Elle souhaite savoir si Trivalis a une ligne directive sur le recyclage des pneus. Ils sont sollicités au niveau de la Communauté de Communes, en particulier par les agriculteurs.

Monsieur Grasset indique qu'une opération « pneus » a été menée cet été, en lien avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil départemental, sur les sites de Givrand, Saint-Prouant et Foussais-Payré. L'opération sera peut-être reconduite l'année prochaine. Il est proposé que les agriculteurs contactent la Chambre d'Agriculture. Il est précisé que pour les ménages, les garages ont une obligation de reprendre les pneus.

Monsieur Calonnec indique que 2 000 tonnes de pneus ont été collectées lors de cette opération. Il existe une REP pneus. Trivalis a mis ses centres de transfert à disposition. Le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture ont assuré le financement. Une réflexion est engagée pour conduire ce type d'opération afin d'éliminer les stocks existants sur le territoire vendéen.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur Grasset clôt la réunion.

Annexe au point 5-2-4 Plantation Génération Éco-Responsable au Puy du Fou – Liste des écoles labellisées

Type d'établissement scolaire	Nom	Type	Nombre élèves	Adresse 1	Adresse 2	Adresse (Ville)	Monsieur Madame Madame	Prénom	Nom	Fonction	Arbre reçu en février 2020
École	**École Sainte Anne**	Privé	74	1, rue Georges Thébault		Apremont	Madame	Pauline	Humbert	chef d'établissement	Érable plane
École	**École Sainte Marie**	Privé	57	25 Rue S.L. de Pontlevoye		Bazoges-en-Pareds	Madame	Karine	Avril	Chef d'établissement	Chêne sessile
École	**École publique du Gois**	Public	24	1 Rue du Groupe Scolaire		Beauvoir-Sur-Mer	Madame	Aline	Bousquet	Professeur des écoles	Chêne pédonculé
École	**École maternelle les Chaumes**	Public	28	Route de Nantes	Belleville-sur-Vie	Bellevigny	Madame	Isabelle	Le Boyer	Professeur des ecoles	Érable plane
École	**École Jeanne d'Arc**	Privé	64	Rue du Château d'Arras		Bouin	Monsieur	Joël	Merceron	Chef d'Etablissement	Chêne pédonculé
Maison Familiale Rurale	**Maison Familiale Rurale**	Privé	160	4 ROUTE DE LA ROCHE		Bournezeau	Monsieur	Raphael	Bossard	DIRECTEUR	Érable plane
École	**École de la Croix Maraud Elémentaire**	Public	158	rue Saint Dominique		Challans	Monsieur	Tony	Raffin	Directeur	Érable plane
Lycée	**Lycée privé Notre Dame**	Privé	1461	2 RUE DE BOIS FOSSE		Challans	Monsieur	Arnaud	Chauvet	INTENDANT	Érable plane
Collège	**Collège Saint Jospeh**	Privé	1315	Boulevard Jean XIII -CS 70303-		Challans	Monsieur	Jean-Francois	Michenaud	Responsable niveau 5°	Érable plane
École	**École de l'Alliance**	Privé	424	55, boulevard Jean XXIII		Challans	Monsieur	Hervé	Rocand	Chef d'établissement	Érable plane
Maison Familiale Rurale	**Maison Familiale Rurale**	Privé	100	25 avenue Georges Clémenceau		Chantonnay	Madame	Katia	Chiron	Directrice	Érable plane
École	**École Bethanie**	Privé	413	12, rue Gambetta	B.P. 10039	Chantonnay	Monsieur	Loïc	Sorin	Responsable comptable et financier	Érable plane
Collège	**Collège Saint Joseph**	Privé	886	3, rue Gambetta	B.P. 10039	Chantonnay	Monsieur	Loïc	Sorin	Responsable comptable et financier	Érable plane
Collège	**Collège René Couzinet**	Public	468	6 rue de la plaine		Chantonnay	Monsieur	Yann	Saindon	Professeur d'anglais	Érable plane
École	**Groupe scolaire Les Bourdinières**	Public	140	2 rue des Alouettes	La Verrie	Chanverrie	Madame	Marlène	Bazille Agostinho	Directrice	Chêne sessile
École	**École Privée Saint Christophe**	Public	240	01 impasse de la Petite Maine		Chauché	Monsieur	David	Beneteau	Chef d'Etablissement	Érable plane
École	**École Claire et François d'Assise**	Privé	45	53, rue des vieux métiers		Chavagne Les Redoux	Madame	Mathilde	Fourel	chef d'établissement	Chêne sessile
Collège	**Collège Saint Pierre**	Privé	612	16 RUE ARMAND DE ROUGE		Esssarts-en-Bocage	Monsieur	Eric	Morisset	Directeur	Érable plane
École	**École La Fontaine**	Privé	161	12, rue de l'école	12, rue de l'école	Givrand	Monsieur	Arnaud	Lucas	Directeur	Chêne vert
École	**École Saint-Louis**	Privé	81	3, rue des Lauriers		Grosbreuil	Madame	Céline	Meunier	chef d'établissement	Érable plane
École	**École Saint Hilaire**	Privé	56	6 rue de la Fuye		Ile d'elle	Madame	Margaux	Nascivet	Enseignante	Chêne pédonculé
École	**École Jacques Tati**	Public	35	rue Paul Baudry		Jard sur Mer	Madame	Pamela	Douin	professeur des écoles	Chêne vert
École	**Ecole privée Saint Pierre**	Privé	58	26 rue Georges Clémenceau		La Chapelle Hermier	Madame	Karen	Boursereau	Chef d'établissement	Érable plane
Maison Familiale Rurale	**CFA MFR Ifacom**	Privé	330	Le Plessis Bergeret		La Ferrière	Monsieur	Emmanuel	Lefort	Animateur	Érable plane
Maison Familiale Rurale	**CFP-MFR**	Privé	120	12 Le Plessis Bergeret		La Ferrière	Monsieur	Franck	Courtial	Moniteur	Érable plane
École	**École Notre Dame de la Salette**	Privé	118	9 BIS RUE DU COUVENT		La Rabatelière	Monsieur	Eric	Morin	CHEF D'ETABLISSEMENT	Chêne sessile
Lycée	**Lycée des Etablières**	Privé	500	Route de nantes	BP 609	La Roche-Sur-Yon	Madame	Fadéla	Bouayad -Agha	Enseignante	Érable plane
École	**École Jeanne d'Arc**	Privé	272	63 rue Molière		La Roche-Sur-Yon	Monsieur	Fabrice	Dagusé	chef d'établissement	Érable plane
Lycée	**Lycée Edouard Branly**	Public	930	5 boulevard Branly	BP 259	La Roche-sur-Yon	Madame	Ludivine	Lupia	enseignante	Érable plane
École	**École Charles de Foucauld**	Privé	206	Impasse Marc Sangnier		La Roche-Sur-Yon	Madame	Stéphanie	Gauvrit	chef d'établissement	Érable plane
École	**École des Dolmens**	Public	95	56 rue de la Frébouchère		Le Bernard	Madame	Céline	Lachambre	Directrice	Chêne vert
Maison Familiale Rurale	**Maison Familiale Rurale**	Privé	96	3, rue du Petit Bois		Le Poiré-sur-Vie	Madame	Sandrine	Berlande	Directrice	Érable plane
Collège	**Collège du Puy Chabot**	Privé	711	20 rue du PUY CHABOT		Le Poiré-sur-Vie	Monsieur	Julien	Potier	Adjoint de direction niveau 5ème	Érable plane
Collège	**Collège Saint-Jacques La Forêt**	Privé	500	2, rue du Collège Saint-Jacques,	La Mothe-Achard	Les Achards	Monsieur	Thierry	Loiseau	Chef d'établissement	Érable plane
Maison Familiale Rurale	**CFA MFR La Louisière**	Privé	196	25, rue de Beaurepaire		Les Herbiers	Madame	Evelyne	Morin	Formatrice	Chêne sessile
Lycée	**Lycée Savary de Mauléon**	Public	920	78 avenue de Bretagne		Les Sables d'Olonne	Madame	Catherine	e Taddeo	Agent Comptable Adjoint Gestionnaire	Chêne vert
École	**École Clémenceau**	Public	126	6 RUE FLAMMARION		Les Sables d'Olonne	Madame	Aline	Regaudie de Gioux	directrice	Chêne vert
Collège	**Collège Amiral Merveilleux du Vignaux**	Privé	500	14, rue Denis Papin	Le Château	Les Sables d'Olonne	Madame	Anne-Sophie	Guignard	Responsable de vie scolaire	Chêne vert
Maison Familiale Rurale	**Maison Familiale Rurale**	Privé	105	8 rue du val de loire		L'Herbergement	Monsieur	Richard	Roger	Directeur	Érable plane
École	**École Privée Arc En Ciel**	Privé	269	2 rue de Bel Air		L'Herbergement	Monsieur	Damien	Charbonnier	Chef d'Etablissement	Érable plane
École + Collège	**Ensemble scolaire Notre Dame du Port**	Privé	175	55, rue du Puits Neuf		L'île d'Yeu	Madame	Anne-José	Drouet	chef d'établissement	Chêne vert
Collège	**Collège les Sicardières**	Public	104	91 Route des Sicardieres		L'île d'Yeu	Madame	Steffie	Turbe	Gestionnaire	Chêne vert
Maison Familiale Rurale	**Maison Familiale Rurale**	Privé	200	14 RUE DU MARCHIOU		Mareuil-sur-Lay	Monsieur	Damien	Mahe	ENSEIGNANT ECOLOGIE	Érable champêtre
École	**École Saint-Joseph**	Privé	140	9 rue du calvaire	La Guyonnière	Montaigu-Vendée	Monsieur	Pierrick	Fauchard	Chef d'établissement	Érable plane
Collège	**Collège Villebois Mareuil**	Privé	1237	12 Esplanade de Verdun	Montaigu	Montaigu-Vendée	Madame	Sandrine	Gratton	Directrice adjointe	Érable plane
École	**École Saint Jean Baptiste**	Privé	200	27 rue de la gillonnière		Mouilleron-le-Captif	Madame	Lucile	Vinet	Chef d'établissement	Érable plane
Collège	**Collège Saint Jacques**	Privé	586	9 RUE DE L'ERMITAGE		Moutiers-les-Mauxfaits	Monsieur	Bruno	Bahain	CHEF D'ETABLISSEMENT	Érable plane
École	**École Gaston Ramon**	Public	169	12 RUE RIVOLET		Moutiers-les-Mauxfaits	Madame	Valérie	Carré	enseignante CM et directrice	Érable plane
Collège	**Collège Paul Langevin**	Public	396	28 rue Chateaubriand		Olonne-sur-Mer	Monsieur	David	Montais	PLP GIB	Chêne vert
Collège	**Collège Saint Paul**	Privé	444	2 rue André Dorion		Palluau	Monsieur	Fabrice	Chaillou	Adjoint de direction	Érable plane
Collège	**Collège Antoine de Saint Exupéry**	Privé	800	rue du Bournigal		Pouzauges	Monsieur	Thierry	Guesdon	directeur	Chêne sessile
École	**École Gaston Chaissac**	Public	112	7 rue du Champ de foire		Rocheservière	Madame	Marie	Polle	Professeur des écoles	Érable plane
École	**École Les Petits Papiers**	Public	135	lotissement des acacias		Saint Etienne du Bois	Monsieur	Pascal	Bandry	Directeur	Érable plane
École	**École Les Guernovelles**	Public	101	7 rue des primèvres		Saint Gervais	Madame	Dorothée	Paulange	Directrice	Chêne pédonculé
Maison Familiale Rurale	**CFA MFR**	Privé	350	51 route de la Roche sur Yon		Saint Gilles Croix de Vie	Madame	Anaïs	Gauvrit	Monitrice	Chêne vert
Collège	**Collège Pierre Garcie Ferrande**	Public	770	13, rue des marais salants	BP 519	Saint Gilles Croix de Vie	Madame	Marie-	Puiroux	Professeur de SVT	Chêne vert
École	**École privée mixte Saint Louis**	Privé	65	10 rue du Dr Bon		Saint Hilaire des Loges	Madame	Nathalie	Baudouin	enseignante	Érable champêtre
Collège	**Collège du Pays de Monts**	Public	497	14 rue du Both		Saint Jean De Monts	Madame	Valérie	Stephens	Principale	Chêne pédonculé
Collège	**Collège St Jean Les Lauriers**	Privé	291	10 rue du Vasais BP 325		Saint Jean-de-Monts	Madame	Renée	Cornevin Gautier	enseignante	Chêne pédonculé
École	**École Pierre Monnereau**	Privé	160	113 rue du Dr Gauducheau		Saint Martin des Noyers	Madame	Jocelyne	Angibaud	Chef d'établissement	Érable plane
École	**École Saint Joseph**	Privé	110	4 rue Saint Joseph		Saint Révérend	Madame	Perrine	Chéné	chef d'établissement	Chêne vert
Collège	**Collège Saint Paul**	Privé	350	36, rue de l'Eglise	BP6	Sainte Hermine	Madame	Emilie	Martel	Enseignante	Érable champêtre
Maison Familiale Rurale	**Maison Familiale Rurale**	Privé	100	412 Avenue notre dame		Talmont Saint Hilaire	Monsieur	Dominique	Charbonneau	directeur	Chêne vert
École	**École de la Fontaine**	Public	21	34 RUE DE LA MAIRIE		Thiré	Madame	Aurélie	Guignouard	ENSEIGNANTE	Érable champêtre
Collège	**Collège Saint-Nicolas**	Privé	390	8 rue des douves		Tiffauges	Madame	Sara	Schnel	Responsable niveau 3ème	Chêne sessile